

Bulletin municipal Juillet 2022 N° 104



MOISSAC VALLÉE FRANÇAISE



Le site de Moissac VF :

Retrouvez le bulletin municipal, ainsi que toute l'actualité de la Commune et de ses environs, sur le site internet : <http://moissac-vallee.fr>

RAPPEL des HORAIRES - Mairie

Le secrétariat de la Mairie de Moissac est ouvert au public :

- le MERCREDI de 9h00 à 11h45
- le JEUDI de 9h00 à 12h45 et de 13h30 à 17h00

Table des matières

LE MOT DU MAIRE.....	3
CONSEILS MUNICIPAUX.....	5
FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE	55
Elections municipales partielles de février 2022.....	56
Budget - Finances	60
TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS SUR LA COMMUNE.....	65
Travaux de voirie	66
Autres travaux et investissements en cours	67
PROJETS INTERCOMMUNAUX ET DEPARTEMENTAUX.....	69
ACTUALITES DE LA COMMUNE	75

- **Responsable de la publication** : Philippe Flayol
- **Ont participé à ce numéro** : Katy Entremont, Nathalie Causse, Thierry Vuillemot, Michel Thibon

LE MOT DU MAIRE

Continuité.

Tel était l'en-tête de nos engagements lors des élections municipales de 2020.

Le résultat des élections municipales partielles ne modifie pas la ligne que nous nous étions fixée.

Les projets à réaliser restent ceux précédemment définis.

Toutefois, la structuration en cours de la communauté de communes, dont le territoire s'étend depuis 2017 du mont Lozère à l'Aigoual, apportera certainement des changements dans un futur plus ou moins proche, s'agissant de la gestion de l'eau et des ordures ménagères notamment. Nous partagerons les projets avec vous dès lors qu'ils auront atteint leur maturité.

Je tiens à saluer l'élan de solidarité dont la population a fait preuve lors de la collecte organisée au profit des sinistrés ukrainiens. En association avec le département qui a assuré le tri et la logistique, vos dons sont parvenus rapidement aux destinataires.

A l'heure où j'écris ces lignes, l'absence de toute hygrométrie significative depuis 6 mois met en danger nos écosystèmes, chacun l'observe au quotidien et en subit les effets négatifs. L'élévation des températures met en danger les plus vulnérables; par chance, la richesse de nos liens sociaux et familiaux protège davantage qu'ailleurs les plus fragiles. Je vous invite à prendre des nouvelles chaque jour de vos voisins les plus fragiles.

Pour que " Bien vivre à Moissac" ne soit pas un slogan mais une réalité.

Au travail ou en vacances, En famille ou entre amis, ici ou ailleurs, Je vous souhaite un très bel été !
Bonne lecture

Le Maire

Philippe Flayol

CONSEILS MUNICIPAUX

- **Conseil municipal 08 juillet 2021**
- **Conseil municipal 06 septembre 2021**
- **Conseil municipal 11 octobre 2021**
- **Conseil municipal 08 novembre 2021**
- **Conseil municipal 14 décembre 2021**
- **Conseil municipal 17 janvier 2022**
- **Conseil municipal 25 février 2022**
- **Conseil municipal 24 mars 2022**
- **Conseil municipal 14 avril 2022**
- **Conseil municipal 19 mai 2022**



POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION :

Questions diverses:

- PLUI : Il est fortement recommandé à chaque propriétaire de venir se renseigner en Mairie les jeudis matin sur R.V.

- Cession des Temples : La signature chez le notaire doit se faire le 04/08 à l'étude notariale.

- Travaux à l'école de Saint Roman de Tousque : Le devis pour l'eau chaude au lavabo de la cantine a été reçu : 389€.

- Les propriétaires de la parcelle mitoyenne de la cour d'école souhaitent supprimer le portillon donnant accès à leur jardin depuis la cour d'école. Des solutions sont à l'étude permettant tout autant l'évacuation des enfants que la facilité d'engins lors de travaux éventuels.

- Dotation Natura 2000 : Précédemment, elle était utilisée pour satisfaire aux obligations légales de débroussaillage sur les parcelles communales jouxtant le village vacances. Il est question de poursuivre cet effort, y compris sur d'autres terrains communaux, ou bien de réfléchir à un projet pédagogique.

Natura 2000 nous signale la disparition des poteaux supports de l'affichage au pont d'Appias.

- Personnel communal : Il est prévu une réévaluation des indices de nos 3 employés communaux contractuels.

Fin de séance à 22h20

• Conseil Municipal du Lundi 06 septembre 2021

Présents : Patrick Vogt, Philippe Flayol, Michel Thibon, Jean-Pierre Pascal, Nathalie Causse, Maxime Flayol (arrivé à 18h20), Sylvette Foubert, Marie-Anne Védrines, Christine Reboul,

Excusés : Chantal Cortot-Lena Procuration à Nathalie Causse

Marc Yaguiyan Procuration à Maxime Flayol

Secrétaire de séance : Nathalie Causse

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

A partir du mercredi 9 septembre et ce pour une durée de 6 semaines, le premier adjoint Mr Philippe Flayol assurera les attributions du maire Mr Patrick Vogt

Maxime Flayol a prévenu de son retard.

• **Approbation du compte-rendu de la séance du 08 juillet 2021**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• **Délibérations Commune**

1. Création d'une bibliothèque dans l'ancien local de bienfaisance : financement des travaux, lancement de l'appel d'offres pour les entreprises

Le projet est estimé à 188 250€ HT.

Nous avons obtenu les accords de subvention suivants :

DETR : 94 125,42€ soit 50%

Conseil Départemental : 56 475€ soit 30%,

Reste 37 650,17€ HT à la charge de la commune.

Le Conseil Régional interviendra sur l'équipement intérieur (demande de subvention à porter par la CCML).

Le conseil municipal autorise Prohin Architecture, après l'obtention du permis de construire, à lancer les appels d'offres.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Arrivée de Maxime FLAYOL

2. Achat d'une débroussailleuse et ses accessoires

Lecture est faite des 3 devis reçus.

- Charrière Distribution SAS : 895.75€ TTC
- SARL Matériaux Martinazzo : 851.86€ TTC
- Castorama: 1 000.19€ TTC

Le devis de SARL Matériaux Martinazzo est retenu

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Décision modificative pour l'achat de la débroussailleuse

+ 851,86€ au 2158 : Matériel outillage

- 851,86€ au 21318 : Autre bâtiment public

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Soutien au Certificat d'Urbanisme déposé par Aurélie Choquet et Jérôme Delfieu

À la suite du refus du certificat d'urbanisme concernant ce projet, la mairie effectue par courrier, un recours à la CDPENAF. La délibération suivante est votée :

« La demande CUB 048097 21 B 004 présentée par Mlle Aurélie Choquet et Mr Jérôme Delfieu a été refusée LE 05/08/2021 au motif de « discontinuité d'un groupe de construction traditionnelle » et pour « absence de raccordement au réseau public d'eau potable ».

Mme Choquet et Mr Delfieu, âgés respectivement de 35 et 42 ans ont deux enfants de 8 ans et 22 mois. Mme Choquet dispose d'un entourage familial dense sur la commune. Leur volonté est de créer leur résidence principale sur une parcelle propriété des grands parents de Mme Choquet. Chargée d'Affaire pour une Société de Service Informatique, elle conserve son activité en télétravail. Mr Jérôme Delfieu est conducteur d'engin T.P. Fort d'un réseau professionnel sur la région, Mr Delfieu trouvera un emploi sans difficulté, et souhaite à terme créer sa propre activité professionnelle dans ce secteur.

Considérant l'intérêt pour la vitalité démographique, sociale, économique de notre territoire ; contribuant au maintien des Services Publics, l'installation de jeunes couples actifs avec enfants retient l'attention soutenue du conseil.

Le Conseil Municipal rappelle le besoin vital de maintien de l'école publique, de ses deux enseignants, des deux Atsems, du personnel d'entretien, qui satisfont les besoins de la commune et des communes voisines.

Ainsi, le conseil Municipal de Moissac V.F. entend se montrer solidaire de la famille Choquet Delfieu et désire la soutenir dans ses démarches en vue d'obtenir la révision du refus de certificat d'urbanisme qui leur a été opposé.

Deux membres du conseil s'étant rendu sur les parcelles en question confirment que le projet est prévu sur un terrain précédemment bâti, tel qu'en témoigne le plan cadastral de 1836. Ce terrain parfaitement desservi par la voie communale N°1 est totalement rocheux et caillouteux dans la zone du projet. Celui-ci ne remet aucunement en cause l'exercice d'une activité agricole existante ou future sur la propriété. Aucune atteinte ne sera portée à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages : la construction peut aisément se positionner dans l'espace de façon à la rendre peu visible. S'agissant du risque incendie, un ancien chemin cadastré mais désaffecté existant sous les parcelles du projet facilite la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage. Trois propriétaires du hameau des PIS ayant effectué une demande de raccordement au réseau AEP, et fort d'un potentiel de 4 compteurs, le conseil valide son engagement de principe à raccorder le hameau au réseau AEP en un point unique sur la voie publique. Mme Choquet et Mr Delfieu se chargent d'obtenir le droit de passage en souterrain pour les réseaux AEP et communication, depuis la voie publique au droit de la parcelle C827.

Le conseil note également que contrairement à ce qui est indiqué dans la demande initiale, le réseau EDF basse tension est disponible sur la parcelle C307, à 30m du projet. Les pétitionnaires

s'engagent à respecter les prescriptions architecturales et environnementales qui leur seraient demandées.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal prêtera son concours aux démarches qu'entreprendront les consorts CHOQUET DELFIEU. »

POUR : 11

CONTRE :0

ABSTENTION :0

5. Proposition de tarif de FCA pour la suite de la procédure des biens vacants sans maître(BVSM)

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre de la procédure de biens vacants sans maître, nous avons reçu une proposition de prix de FCA:

- mise en œuvre de la procédure pour les BVSM acquis de plein droit:200.00€ HT- mise en œuvre de la procédure pour les BVSM issus de la loi d'avenir pour l'agriculture ou biens bâtis: 300.00€ HT

- établissement de l'acte authentique pour incorporation des biens dans le domaine privé de la commune: 1 120.00€ HT

Soit un total de 1 620.00€ HT et 1 944.00€ TTC

Autorisation est donnée à Monsieur le maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Ces biens une fois acquis pourront faire l'objet d'échanges ou de ventes.

POUR : 11

CONTRE :0

ABSTENTION :0

6. Devis pour la réparation des gouttières de l'école de Saint Roman de Tousque

Monsieur le maire informe l'assemblée de la nécessité de faire procéder au remplacement des gouttières du bâtiment de l'école de Saint Roman de Tousque. Il présente le devis de l'Entreprise AIGOIN Gregory, d'un montant de 1 602.00€ TTC Des frais supplémentaires d'environ 200€ pourront être possibles. Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir ce devis, avec des frais supplémentaires possibles.

POUR : 11

CONTRE :0

ABSTENTION :0

7. Accueil de loisirs (ACM): décision sur le financement de l'accueil de loisirs

Lors des séances du 14 novembre 2019 et du 27 février 2020, le conseil municipal, bien que souhaitant s'investir dans le centre de loisirs (ACM), avait rejeté à l'unanimité la demande de la communauté de communes, à savoir une répartition financière du coût de l'ACM 2020 entre les communes concernées par le % du nombre d'enfants ayant fréquenté le service en 2019, avec une régularisation en 2021 en fonction du nombre d'enfants ayant fréquenté l'ACM en 2020.

Le conseil municipal considère que l'organisation de l'accueil de la petite enfance est une compétence intercommunale. Pour rappel, pour la commune de Moissac Vallée Française, pour 2019, 5 enfants sont concernés, ce qui représente une demande de participation financière de 5 322.76€. Le conseil avait alors délibéré à l'unanimité pour ne pas autoriser le maire à signer la convention provisoire établie avec la Communauté de Communes pour 2020 permettant une continuité de service ; une nouvelle convention devra être faite à partir de 2021, tenant compte

des orientations de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ: terminé au 31/12/19).

Au vu des mises en demeure de la DGFIP, le conseil municipal, devant à nouveau se positionner, décide à l'unanimité :

- de ne pas accepter la répartition au nombre d'enfants, mais souhaite que la Communauté de Communes engage une réflexion sur une répartition au nombre d'heures
- de ne pas régler la facture d'un montant de 5 322.76€ au motif qu'aucune convention n'avait été signée entre les parties, définissant, entre autres, les modalités de participation financière des communes.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Questions diverses**

- Fonctionnement des Temples

Le 4 août a eu lieu la signature de l'acte notarié d'achat à Sauve. Une convention d'occupation sera signée par la mairie et le conseil presbytéral. La procédure de réservation des temples et salles communales sera communiquée via la liste de distribution et le site internet de la commune.

- Création d'un groupe de travail pour définir les besoins de travaux à réaliser au Village Vacances (programme pluriannuel) :

Le groupe de travail est composé de Marie-Anne Védrines, Philippe Flayol, Michel Thibon et Marc Yaguiyan, et se réunira sur une base régulière (1^{ère} réunion le jeudi 30 septembre au Village de Vacances).

- Traitement des restes à recouvrer :

Les restes à recouvrer par la commune concernent le paiement des loyers, de la cantine et de la garderie, des abonnements et de la consommation d'eau potable (montant total de 22 000€, dont 9 300€ sur le budget de la commune et 12 700€ le budget de l'eau). La commune va effectuer un travail de fond, au cas par cas, en concertation avec les usagers, les services de l'état et les services du conseil départemental.

- Aire de jeux de St Roman :

Un groupe de travail est constitué : Nathalie Causse et Maxime Flayol. Une concertation avec l'école sera engagée. Un point d'avancement sera effectué lors du prochain conseil municipal.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 11 octobre à 20h00.

La séance est levée à 21h30

• Conseil Municipal du lundi 11 octobre 2021

Présents : Philippe Flayol, Michel Thibon, Jean-Pierre Pascal, Nathalie Causse, Maxime Flayol, Sylvette Foubert, Marc Yaguiyan

Excusés : Patrick Vogt - Procuration à Philippe Flayol

Christine Reboul - Procuration à Michel Thibon

Marie-Anne Védrines - Procuration à Nathalie Causse

Absente : Chantal Cortot-Lena

Secrétaire de séance : Marc Yaguiyan

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

Le quorum est atteint pour cette séance ouverte à 20h10 sous la présidence de Philippe Flayol, 1^{er} adjoint.

Philippe Flayol présente les excuses de M. le Maire pour son absence à ce Conseil Municipal ; il lui en renouvelle, au nom de tous les élus, des vœux de prompt rétablissement.

- Nomination d'un secrétaire de séance : Marc Yaguiyan
- Approbation du compte-rendu de la séance du 06 septembre 2021

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Maxime Flayol, qui a prévenu de son retard, est arrivé juste après ce vote.

- Délibérations Commune :

- Modification du montant des indemnités de fonctions du 3ème adjoint et délégation de fonctions avec indemnités à un conseiller municipal :

La répartition des indemnités due aux élus a été fixée par délibération du Conseil Municipal le 25 mai 2020.

Il convient de la réajuster compte tenu de l'augmentation du volume des dossiers que doivent suivre les membres du Bureau, et ce, en restant dans l'enveloppe budgétaire initialement votée. En raison de la disponibilité contrainte de Jean-Pierre Pascal, et sous son accord, l'indemnité qui lui était attribuée est ramenée à 100 € mensuels.

Philippe Flayol, quant à lui, perçoit désormais 100 € mensuels de plus, eu égard aux nombreux déplacements hors commune qu'il doit régulièrement effectuer.

- Sur proposition de M. le Maire, une délégation est confiée à Marc Yaguiyan pour gérer les domaines suivants (en sus de ses missions dans les commissions communales desquelles il est membre) :

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal : élaboration du PLUi, élaboration du planning et participation aux réunions de travail, diffusion des comptes-rendus des réunions, organisation des réunions publiques, relations avec le bureau d'études et la communauté de communes

- Suivi et gestion des contrats d'énergie, relations avec les fournisseurs

- Plan Communal de Sauvegarde : mise à jour, relations avec les autorités

Il perçoit, à ce titre, une indemnité de 100 € mensuels.

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

3. Nouveau devis pour l'achat de la Lame de déneigement :

L'entreprise Delor a présenté un nouveau devis supérieur à celui validé en Conseil Municipal du 21 janvier 2021, soit 4 400 € HT (matériel, livraison, montage et mise en route).

Le précédent devis de 3 700 € HT a servi de base pour une demande de dotation à l'Etat au titre de la DETR.

Ce nouveau devis est accepté.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Suite de la procédure des Biens Vacants et Sans Maître :

Des quatre procédures d'acquisition en cours, deux s'avèrent un peu plus longues mais deux peuvent, dès à présent, être mises en délibération :

- Parcelles DUSSAUT :

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m ²)	Nature cadastrale
D 257	Appias	530	Landes
D 266	Appias	202	Landes
D 267	Appias	1465	Landes
D 268	Appias	1080	Landes

- Parcelles MAJOREL :

Référence : Délibération du 30/01/2020 qui mandate l'ASA DFCI pour l'étude de réfection de la piste DFCI dite de "la voie royale"

Etat d'avancement du projet :

Une réunion s'est tenue en août 2021 avec l'ONF et le Président des ASA DFCI Lozère.

Une estimation de Lozère Ingénierie - consistant à reprofiler la voie sur les 3 km depuis le Cam des Noyers jusqu'au talweg de Gascuel, reprendre les parties effondrées, créer des dispositifs à même de résister à des précipitations de type 2020 - évaluée à 120 528 € HT (incluant 8% de frais de M.O.) l'ensemble des travaux de réfection.

Une rencontre avec M. Yves Juin, technicien Unité Forêt de la DDT, a eu lieu le 29 septembre 2021.

On peut prétendre à un financement Europe/Etat/Région à hauteur de 80% sur l'assiette travaux et maîtrise d'œuvre.

L'ASA DFCI participera forfaitairement aux dits travaux (délibération ASA du 23 mars 2021).

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention pour aider au financement de ce projet.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7 Admissions en non-valeur :

La Trésorerie de Florac demande à la commune l'admission en non-valeur d'un montant de 4,42 € pour des impayés de cantine.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• Délibérations Village de Vacances :

8 Fixation des différentes cadences d'amortissement concernant les immobilisations du budget du Village Vacances :

Il apparaît que les immobilisations (bâtiments, mobilier, appareils ménagers...) du Village de Vacances ne sont pas amorties et doivent figurer dans le budget annuel de la commune.

Un calendrier d'amortissement est proposé par la Trésorerie de Florac listant les éléments à prendre en considération.

Celui-ci est soumis au vote.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Point supplémentaire :**

9 **Adhésion ASA DFCI - chantier d'insertion :**

Référence : Conseil Municipal du 4 mars 2021

Encadrés par un référent technique, ces chantiers d'insertion aident les personnes en difficulté à se réinsérer dans la vie active en les réadaptant au monde du travail, dans le domaine de la lutte contre la fermeture des paysages et la dégradation de l'environnement.

Intervenant notamment dans la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, l'ASA DFCI nous demande de confirmer notre adhésion (40 €).

Les parcelles considérées comme prioritaires dans notre commune sont les suivantes :

Station d'épuration de Saint Roman de Tousque et terrain attenant (2 passages/an sur la STEP).

Réservoir AEP sur le chemin d'Arbousses.

Périmètre du captage de La Boissonnade.

Périmètre du lotissement Mas del Fesc, dont station d'épuration et berge du Gardon.

Soit sur une superficie de 2,6 ha.

Début des travaux de débroussaillage prévus fin octobre-début novembre sur l'ensemble des huit communes concernées.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Questions diverses :**

- **FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunale et Commune**

La modification du mode de répartition du FPIC doit être votée à l'unanimité des 19 communes composant la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère (CCCML). Une commune ayant déjà voté contre, les autres communes ne sont pas appelées à se prononcer.

- **PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

Les travaux d'élaboration du PLUi des Hauts Gardons (regroupant les 8 communes de la Vallée Française) et la révision du plan de zonage de notre commune se poursuivent sous l'égide de la CCCML, avec l'expertise du Cabinet d'Architectes Urbanistes Robin/Carbonneau.

Plusieurs actions ont été, sont et seront menées sur ce programme qui comporte des enjeux importants tant en termes d'environnement que d'aménagement de notre territoire, L'équipe municipale souhaite que chacun d'entre nous y soit associé.

Aussi, divers moyens de communication ont été mis en place : rencontre en mairie avec les élus sur rendez-vous, ouverture d'un registre pour recueillir les remarques des habitants, diffusion de lettres d'information, consultation du dossier et son avancement sur le site de la CCCML, exposition des plans de zonage provisoires et temps d'échange avec la population (23 mai 2021), réunion publique d'information (15 octobre 2021).

- **Aire de jeux :**

Il est bien que les enfants de l'école soient associés à la réflexion des besoins.

La demande de devis pour l'installation d'une nouvelle aire de jeux, un bac à sable, un toboggan, des paniers de basket ... est en cours. Le ou les devis doivent inclure l'installation des équipements et répondre aux normes de sécurité.

⚠ La date limite de réception des demandes de subvention au titre de la programmation DETR 2022 est fixée au 31 janvier 2022.

- **TAD : Transport A la Demande**

Le service de Transport A la Demande (TAD) vient d'être mis en œuvre par la CCCML (1^{er} octobre 2021).

Ouvert à l'ensemble de la population sur réservation 48 heures à l'avance, et à vocations locale et économique (2 € l'aller, 4 € l'aller/retour), ce service est en test en Vallée Française, ses conditions d'accès vont être largement diffusées.

A noter que notre commission santé mobilité a été conviée depuis l'an passé - par la CCCML - à participer aux travaux afin d'entériner ce projet d'évolution du TAD.

- **Suivi des consommations EDF :**

Le suivi des consommations via l'outil di@lege d'EDF-Collectivités permet d'analyser régulièrement les consommations électriques de la commune et de réagir rapidement aux éventuelles anomalies de consommation.

Quelques éléments :

- Fiches de suivi site par site des alertes
- Adhésion au groupement de commande d'achat SDEE 48 qui a permis depuis le début de l'année d'amortir les augmentations tarifaires
- Intégration des deux temples au périmètre compteurs de la commune
- Installation photovoltaïque sur le bâtiment de la mairie : production équivalente sur ses deux premières années d'exploitation

- **Réunion Natura 2000 :**

Une rencontre des élus avec M. Luc Chapon, Chargé de mission Natura 2000, est programmée ce 18 octobre pour échanger sur de possibles actions communes via la dotation Natura 2000.

- **Village de Vacances :**

Le groupe de travail constitué a décidé de qualifier et quantifier le plus précisément possible les travaux à venir au Village de Vacances.

L'une des premières étapes du dossier est la recherche d'un Maître d'œuvre pour le pilotage de ce projet, de même ampleur que celui de 2017.

Un point d'avancement pourrait être présenté au Conseil Municipal d'ici la fin de l'année.

- **Animation culturelle :**

L'objectif de l'équipe municipale est de profiter des deux temples nouvellement acquis pour développer l'animation culturelle et artistique sur l'ensemble de la commune, en proposant notamment concerts, expositions, conférences, sur l'intégralité de l'année.

Cette réflexion rejoint celle actuellement en cours qui a pour ambition de promouvoir l'animation culturelle de Barre-des-Cévennes à Saint Etienne VF, en insufflant une synergie avec les associations déjà existantes tout le long de la Vallée Française.

- **Correspondant défense :**

Référence : circulaire du ministère de la Défense du 26 octobre 2001 mettant en place un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune de France

Le délégué militaire départemental de la Lozère relance auprès des communes le réseau des correspondants défense.

Les objectifs sont doubles : faire face avec les autres services de l'état aux menaces en Lozère et réaffirmer le rôle sociétal auquel les militaires sont susceptibles de participer dans les territoires afin de contribuer à la résilience et à la sécurité de la Nation.

Le correspondant défense est un acteur local participant au dialogue avec les militaires, les associations d'Anciens Combattants, les jeunes appelés au service national universel, pour associer pleinement les citoyens aux questions de défense. Il coopère notamment aux exercices préfectoraux de sécurité civile ou de sécurité publique (et leurs interactions possibles avec les plans communaux de sauvegarde).

Marc Yaguiyan est proposé comme correspondant défense pour la commune.

- **Trousse 1^{ers} secours :**

L'équipe municipale remercie vivement la société d'assurance Groupama pour avoir offert à la commune une trousse 1^{ers} secours qui a été remise à l'école.

- **Bibliothèque :**

La bibliothèque a vu depuis le début de l'année une augmentation significative de sa fréquentation. En plus du prêt de livres - environ 1000 ouvrages disponibles tous fonds confondus -, elle propose aux enfants de l'école des *histoires à écouter* et bénéficie d'actions menées dans le cadre du réseau des bibliothèques de la Médiathèque Départementale de Lozère (MDL) : festivals de livres, formations, *vendredis de l'édition...*

La CCCML s'est engagée pour sa part dans un projet de médiathèque de niveau 1 multisites (MI1) regroupant l'ensemble des bibliothèques de la communauté de communes.

De bon augure pour notre future bibliothèque « Moissac BM3  ».

- **Projet d'école :**

L'école de Saint Roman de Tousque développera au cours de cette année scolaire un projet autour des insectes pollinisateurs, notamment des papillons, avec la participation du Parc National des Cévennes et en collaboration avec la commune du Pompidou.

La découverte du monde des insectes et les plantes qui les attirent permet aux enfants de révéler le rôle primordial des pollinisateurs dans la nature et la nécessité de les protéger.

L'année scolaire prochaine, les enfants approfondiront leurs connaissances sur les abeilles.

Expositions, articles dans le journal scolaire « Belle vue sur les montagnes et au-delà », sorties, vernissage de fin d'année, rythmeront à l'attention des parents et des habitants les étapes de ce projet d'école.

La séance est levée à 23h00.

• Conseil Municipal du lundi 8 novembre 2021

Présents : Patrick Vogt, Philippe Flayol, Michel Thibon, Nathalie Causse, Maxime Flayol, Sylvette Foubert, Marie-Anne Védrines, Marc Yaguiyan

Excusés : Jean-Pierre Pascal - Procuration à Philippe Flayol
Christine Reboul - Procuration à Sylvette Foubert

Absente : Chantal Cortot-Lena

Secrétaire de séance : Marc Yaguiyan

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

Les élus sont convoqués pour 19h00.

19h00 : M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres en exercice est présente (quorum). Elle se définit par plus de la moitié des élus, sachant que les conseillers absents qui ont donné une procuration ne comptent pas pour le calcul des présents.

Nous devons donc être au moins 6 présents pour pouvoir tenir séance et éviter de devoir reconvoquer le conseil.

19h10 : le quorum est atteint et la séance est ouverte.

M. le Maire remercie vivement ses adjoints pour l'aide précieuse apportée au bon fonctionnement de la mairie durant ses 6 semaines d'absence.

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 11 octobre 2021

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Village Vacances - Achat pour compte d'autrui.

19h15 : arrivée de Nathalie Causse et Marie-Anne Védrines. Le nombre de votes pour les délibérations passe à 10.

- Délibérations Commune :

6. Adoption des montants de l'attribution de compensation définitive pour 2021 (CLECT) :

CLECT = Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (à la communauté de commune).

Lecture est faite de la proposition de délibération :

Communes	Montant des attributions de compensations provisoires	Coût transfert compétence s	Différence coût transfert et compensations provisoires	Montant des Attributions de compensations définitives 2021
Moissac Vallée-Française	9 126.60 €	0 €	9 126.60 €	9 126.60 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Information sur le TAD en Vallée Française :

Le Transport à la Demande (TAD) est mis en test en Vallée Française depuis le 1^{er} octobre 2021 pour une période de six mois. Il est *ouvert à tous, local* (se déplacer sur les communes de la CCCML et ses territoires limitrophes), *économique* (2 € l'aller, 4 € l'aller/retour), *pratique* (du lundi au vendredi du 7h00 à 19h00) et *simple* (réservation 48 heures avant au 06.31.25.86.89 ou tad@cevennes-mont-lozere.fr).

Le Règlement d'exploitation applicable à ce nouveau service CCCML figure notamment sur le site de Moissac VF, onglet Informations/Vie de la commune.

A noter que 70% du déficit sur la partie transport et une participation aux frais de structure seront pris en charge par la région, les 30% restant à la CCCML.

4 Constitution de servitude pour le suivi de l'installation d'assainissement collectif sur la parcelle 599 (M. et Mme Balboa) :

La pompe de relevage de Saint Roman de Tousque est située sur la parcelle 599 appartenant à M. et Mme Balboa.

A l'occasion de la vente de leur propriété, il apparaît opportun d'obtenir un acte qui établit et pérennise une servitude avec le nouvel acquéreur.

Les principales conditions demandées :

- peu de nuisances sonores et olfactives induites,
- intervention encadrée sur le terrain (respect du jour et de la plage horaire).

Lecture est faite de la proposition tarifaire de l'étude notariale en charge pour la rédaction d'un acte authentique : 750 € TTC :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5 Projet de la bibliothèque :

Le chantier global de la bibliothèque est subventionné à 80 %, montant déclenché au commencement des travaux.

Les premières factures à prendre en charge concernent l'étude technique, les missions du coordonnateur SPS (en matière de sécurité et de protection de la santé), le dépôt du Permis de Construire et les appels d'offres.

Afin de faire face à ces dépenses d'avant construction, il est envisagé de souscrire un crédit relais pour le préfinancement des subventions/FCTVA (fonds de compensation pour la TVA) à hauteur de 120.000 €. Toutefois, si au bout de 4 mois ce crédit relais n'est pas utilisé, les intérêts sont tout de même à payer...

Au vu de ces conditions bancaires et de notre situation budgétaire, les élus préfèrent attendre que la construction débute (vers septembre 2022 ?) et éventuellement réétudier les propositions tarifaires des banques consultées.

Aucune délibération n'est requise.

• **Délibération Village Vacances (point supplémentaire) :**

6 Village Vacances - Achat pour compte d'autrui :

L'achat pour compte d'autrui consiste en ce que le délégataire identifie ce dont il a besoin, présente à la commune un devis pour décision, achète puis refacture en fonction de cette dernière.

Dans l'actuelle DSP (Délégation de Service Public), la commune a à sa charge bon nombre d'articles de mobilier, literie et électroménagers du Village Vacances.

Le délégataire présente un devis pour :

- 33 chaises : 1897 € HT,
- 14 micro-ondes : 1400 € HT,
- 7 fours combinés : 1296 € HT,
- 24 luminaires appliques murales (avec tablette) : 1411 € HT.

Les élus retiennent les demandes liées à la sécurité, en l'occurrence le remplacement des luminaires des chambres.

Les dépenses immédiates mises à délibération sont également les chaises, ce qui permettra de remettre à niveau l'ensemble des gîtes.

L'achat des fours sera représenté au conseil en début d'année prochaine, sur le budget 2022.

L'achat des 24 luminaires et de 33 chaises est soumis au vote.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Information sur le groupe de travail Réfection Améliorations du VV :

Un groupe de travail composé de représentants de la municipalité et du VV a été créé afin d'élaborer un état le plus exhaustif possible des travaux de rénovation à venir, dont certains s'avèrent particulièrement urgents, ainsi que les aménagements destinés à améliorer le bon fonctionnement du site.

Comme l'indique la demande de subvention DETR de 2016, « une nouvelle phase de travaux pourra être prévue d'ici 5 ans pour terminer la partie rénovation énergétique selon les possibilités financières de la commune ». En 2016, ce sont les capacités financières qui ont freiné l'ampleur des travaux, les mêmes contraintes se poseront en 2022.

Une première estimation fait ressortir un chiffrage supérieur à celui de 2016, chiffrage qu'il conviendra d'être corroboré par un économiste après consultation d'un architecte.

Le projet sera présenté au conseil lors d'une prochaine séance, avec objectif son inscription dans le cadre des contrats territoriaux (date limite ≤ 23/02/2022).

- **Questions diverses :**

- * Colis de Noël :

Eu égard aux restrictions sanitaires, le repas de Noël de nos aînés ne pourra malheureusement pas encore se tenir cette année.

Nous reconduisons la distribution de colis avec des produits locaux qui avaient été bien appréciés l'an passé.

- * Travaux sur la piste DFCI (dite « voie royale »):

Pour suite donnée au dernier Conseil Municipal, le financement des travaux sera bien assuré par la Préfecture, la Région et l'Europe à hauteur de 80 %, hors dotation d'Etat DETR et hors contrat territorial. Il convient maintenant de choisir un Maître d'Œuvre pour ces travaux de DFCI.

- * ASA DFCI :

L'Association ASA DFCI (chantiers d'insertion) a inauguré ses locaux à Sainte Croix VF, à côté des terrains de tennis. Elle a déjà commencé à travailler pour la commune (travaux de débroussaillage).

- * Document DUERP :

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est un document obligatoire qui recense l'ensemble des risques présents dans l'environnement de travail pour toute entreprise, administration, association, etc.

Cette démarche de prévention a pour principal but la mise en œuvre effective d'actions de prévention au travail.

Dans ce cadre, M. le Maire réunira les agents et des rencontres individuelles seront mises en place sur une base annuelle.

Pour ce qui nous concerne, nous devons reprendre le rapport DUERP, vérifier les items identifiés et prioriser nos actions sur un plan triennal.

* Point sur les contrats territoriaux :

Les contrats territoriaux courent dorénavant sur 4 ans et non plus 3. Plusieurs projets pour la commune sont avancés tels sur la voirie, le Village Vacances, l'école ou encore l'aire de jeux.

Pour être éligibles, les projets doivent s'inscrire au minimum dans 4 thématiques sur les 7 que comptent les contrats territoriaux de la Lozère (• Numérique • Service et vie quotidienne • Voirie • Cadre de vie • Logement • Développement, agriculture et tourisme • AEP et assainissement).

Chaque membre du Conseil Municipal est convié à apporter ses propositions et/ou remarques.

* Point sur les non valeurs :

La commune a accès à l'application Hélios - système de gestion informatique des collectivités locales - de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et peut à présent extraire les données de gestion comptable et financière la concernant.

Le fichier du Trésor Public fait apparaître un certain nombre de non-recouvrements d'impayés divers, loyer, cantine, taxe d'assainissement..., étalés sur plusieurs années. Cela représente une somme globale de plusieurs milliers d'euros.

Dans un premier temps, il convient d'établir une vérification au cas par cas pour exclure les éventuelles erreurs d'écriture et tenir compte des courriers non parvenus.

Dans un deuxième temps, le fichier pourrait être épuré par une admission en non valeur de toute dette inférieure à 10 € par exemple, pour se concentrer sur les cas les plus critiques.

La séance est levée à 21h10.

• Conseil Municipal du mardi 14 décembre 2021

Présents : Patrick Vogt, Philippe Flayol, Michel Thibon, Jean-Pierre Pascal, Nathalie Causse, Maxime Flayol, Marie-Anne Védrines

Excusé : Marc Yaguiyan - Procuration à Maxime Flayol

Sylvette Foubert a prévenu qu'elle arriverait en retard. Procuration à Jean-Pierre Pascal

Absentes : Chantal Cortot-Lena, Christine Reboul

Secrétaire de séance : Marie-Anne Védrines

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

- Approbation du compte-rendu de la séance du 08 novembre 2021

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Délibérations Commune :

1. Décisions modificatives

Nous n'avons pas assez prévu pour :

a) le FPIC (Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales):

imputation 739223 : + 7 €

imputation 6574 : - 7 €

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

b) un reliquat de 1 112 € sur l'année 2014 :

imputation 673 : + 612 €

imputation 6574 : - 612 €

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Admissions en non-valeur

Il convient de prendre une délibération pour annuler une dette pour laquelle aucun recours n'a abouti.

Le montant est de 1 840,90 €

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La personne à laquelle incombe cette somme est en situation de surendettement et bénéficie d'une remise de dettes pour toutes les sommes dues jusqu'à fin 2020. Les factures émises à partir de janvier 2021 doivent être acquittées.

- **Délibération AEP :**

3. **Décision Modificative sur le budget**

Nous n'avons pas assez prévu au budget pour payer les interventions de l'agent intercommunal Denis Petitpré :

imputation 6218 : + 18 €
imputation 6061 : - 18 €

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. **Admissions en non-valeur**

Il convient de prendre une délibération pour annuler une dette pour laquelle aucun recours n'a abouti.

Le montant est de 460,56 €.

S'agissant de la même personne que précédemment, la solution est la même.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Délibération Village Vacances :**

5. **Abandon de loyer novembre 2020**

La Préfecture nous demande de délibérer à nouveau à propos de l'abandon de loyer faite à la Sas Gîtes en Cévennes en 2020, pour le mois de novembre, dans le cadre de la crise sanitaire qui a touché notamment les professionnels du tourisme. Cet abandon nous permettra de bénéficier d'une compensation d'un montant représentant la moitié du loyer.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Questions diverses :**

- **Commune de Florac: Tarification de la restauration scolaire**

La commune de Florac nous a envoyé une convention dans le cadre de la mise en place de la nouvelle tarification de la restauration scolaire, afin que la commune participe financièrement à hauteur de 2,40 € par repas pour tout enfant résidant sur la commune, scolarisé à l'école primaire de Florac. Après avoir pris connaissance de la situation, le Conseil Municipal refuse cette

participation financière.

Un enfant de la commune est concerné.

- Parc National des Cévennes: Appel à projets "Plantons des haies mellifères"

Si la commune est intéressée, nous devons envoyer une lettre et un dossier de candidature, ainsi que la liste d'engagements.

Le coût de la plantation de ces haies mellifères est totalement pris en charge par le PNC. En échange, la commune doit les entretenir pendant trente ans.

Ce projet est en parfaite adéquation avec celui de l'école de Saint Roman qui comprend un volet « étude des abeilles ». Cette plantation pourrait être installée sur 50 mètres sur le talus sous le Village de Vacances.

Nathalie Causse se propose pour la rédaction du dossier de candidature qui doit être remis le 15 janvier au plus tard.

- Contrats territoriaux

Ils regroupent tous les projets de la commune subventionnés par le Conseil Départemental concernant la voirie, l'école, le tourisme, les équipements... Les projets sont prévus sur 4 ans :

1) Village Vacances

Refaire les toits, l'isolation des plafonds, les salles de bain le nécessitant, construire un barbecue, sécuriser les murets afin de prévenir les chutes, refaire la margelle de la piscine, le liner, le carrelage (qui heureusement est encore sous garantie).

Nous avons un estimatif d'environ 818 000 €. Il conviendra d'établir un ordre de priorité des travaux.

2) Aire de jeux de Saint Roman

Le devis de Cévennes Evasion pour l'acquisition et l'installation des jeux s'élève à environ 18 000 €, auxquels il faut ajouter environ 12 000 € pour la construction de la rampe pour les personnes à mobilité réduite.

3) Voirie

Un estimatif d'environ 148 000 € est prévu pour maintenir le réseau en état, soit environ 37 000 € par an. Les travaux les plus importants seront effectués sur la route d'Appias.

4) École

Les menuiseries extérieures de l'école et de l'appartement sont à refaire en grande partie. Le montant prévu des travaux s'élève à 49 000 €, auxquels s'ajoutent 13 000 € pour la réfection de la clôture et la création d'un portail.

5) Le Temple de Saint Roman nécessite quelques travaux, dont la réfection du bord de toit sud-est, l'étanchéité d'acrotères en façade et la création d'un accès PMR.

Le montant estimatif s'élève à 19 000 €.

Il s'agit maintenant de déposer des dossiers de demandes de subventions au Conseil Départemental ainsi qu'à tous les autres financeurs (Etat, Région, Europe...).

- Point Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le règlement du PLUI est applicable à toutes les communes de la Communauté de communes.

La nouvelle version (novembre 2021) de notre plan de zonage reçu du bureau d'étude n'intègre pas toutes les demandes formulées .

Il convient donc de revoir celui-ci par quartier, quatre rendez-vous sont prévus en janvier.

- Point Communauté de Communes

1) Logements vacants

Une fois recensés, la Communauté de Communes pourrait financer les travaux pour leur amélioration.

2) Faisabilité d'un abattoir mobile

Ce projet porté par le Pôle d'Équilibre Territorial Rural est à l'étude.

La Communauté de Communes Cévennes au Mont-Lozère participera à l'autofinancement avec la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes.

3) Travaux de débroussaillage des chemins

La Communauté de Communes va financer ce type de travaux. Il convient de rechercher des itinéraires multi-pratiques (randonnées pédestres, équestres, VTT), de créer des circuits et de fournir les résultats à la Communauté de Communes au plus tard fin janvier.

4) Contrat de Ruralité de Relance et de Transition Écologique sud Lozère

Un contrat a été signé le 09/07/2021 entre l'État et le PETR. Il s'articule en trois axes majeurs :

- adaptation du territoire au changement climatique et à la transition écologique
- comment développer une économie durable s'appuyant sur les ressources locales
- comment agir pour un développement équilibré et solidaire du territoire confortant le vivre ensemble.

5) Ordures ménagères

Les élus communautaires ont refusé le passage de la Redevance OM à la taxe OM. La commune de Vialas a renouvelé sa convention avec le SITCOM de Florac pour deux années. Le fonctionnement du ramassage reste assuré pour l'ensemble du territoire.

La Commune de Moissac VF avait voté contre ce projet, estimant insuffisantes la préparation et la lisibilité du coût pour les administrés.

6) AEP Assainissement

La commune de Moissac VF a voté contre le transfert de compétence Eau et Assainissement, jugeant que nous avons besoin de temps pour le préparer. Les premières études incomplètes, datant de 2019, faisaient apparaître une hausse des tarifs de l'eau de 17%.

7) Système d'Information Géographique

La Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère mène une réflexion pour s'équiper d'un « SIG », site permettant d'accéder au futur plan d'urbanisme, aux installations AEP et assainissements collectifs et à l'éclairage public. Une présentation de ce service aux élus communautaires est prévue.

8) Maison de Service au Public

La Maison de Service au Public est devenue France Service. Ce Label est plus avantageux pour les

administrés qui disposent d'une plage horaire plus conséquente et du personnel mieux formé.

9) Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Une soixantaine d'actions doit être menée pour évaluer les besoins des 5 employés de la commune.

10) Colis de Noël

Les colis de Noël ont été préparés et distribués. Les colis non distribués sont à retirer en mairie.

La séance est levée à 21h.

• Conseil Municipal du lundi 17 janvier 2022

Présents : Nathalie Causse, Maxime Flayol, Sylvette Foubert, Christine Reboul, Marie-Anne Védrières, Marc Yaguiyan

Secrétaire de séance : Christine Reboul

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

Monsieur le Maire par intérim présente ses vœux au conseil municipal avec un tout particulier pour la commune, celui de retrouver prochainement une équipe municipale au grand complet.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2021 :

POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Délibérations Commune :**

1 **Dépenses d'Investissement avant le vote du Budget Primitif**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une commune. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril prochain.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement ; chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section d'investissement recense plus particulièrement les dépenses d'équipement ainsi que le remboursement des emprunts et dettes assimilées. Les recettes incluent notamment les dotations et subventions.

Avant que ce budget ne soit voté, la commune doit continuer à payer 'au fil de l'eau' les dépenses engagées, dépenses qui nécessitent l'autorisation du conseil municipal.

Préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et (ou) urgente, le conseil municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2022, pour le budget de la commune, à savoir :

- chapitre 21 : 112 100,00 €

- chapitre 23 : 3 375,00 €

POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2 Délibération pour les indemnités du maire par intérim

Pour faire suite à la démission de Monsieur le Maire et de ses trois Adjointes, Madame la Préfète a demandé à Monsieur Marc Yaguiyan de prendre en charge l'administration de la commune et d'organiser des élections partielles qui permettront de compléter à nouveau notre conseil municipal.

Afin qu'il n'y ait pas de discontinuité dans les services rendus aux habitants et dans les dossiers en cours tant au niveau de la commune qu'à celui de la CCCML (Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère) avec des dates butées non-reportables, Monsieur Marc Yaguiyan assume depuis le début de l'année toutes les fonctions d'intérim jusqu'à ce qu'une nouvelle équipe soit constituée et un nouveau maire désigné.

Monsieur le Maire par intérim précise que ce travail est assuré grâce à l'implication de tout le personnel communal, qu'il remercie vivement, et notamment à l'aide précieuse de Madame Katy Entremont, Secrétaire de mairie.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la perception des indemnités de maire, strictement identiques à celles fixées par le conseil pour le maire jusqu'alors en fonction, soit :

+ 9,2 % de l'indice 1027, ce qui équivaut à 309,51€ net par mois.

Ces indemnités annulent et remplacent - à compter du 1^{er} janvier 2022 - celles perçues par Monsieur Marc Yaguiyan dans le cadre de ses missions de conseiller municipal délégué et ce, jusqu'à l'élection d'un nouveau Maire.

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Délibération Budget AEP :**

3 Dépenses d'Investissement avant le vote du Budget Primitif

Idem point 1.

- chapitre 23 : 4 250,00 €

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Délibération Village Vacances :**

4 Dépenses d'Investissement avant le vote du Budget Primitif

Idem points 1 et 3.

- chapitre 21 : 4 441,00 €

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Actions et Projets :**

- **Élections partielles complémentaires**

Le 1^{er} tour de l'élection municipale partielle complémentaire a été fixé au **dimanche 20 février 2022**. Cette élection va permettre de voter pour les **5 sièges** laissés vacants, suite à la démission entre-temps d'un autre membre du conseiller municipal.

> Si cela s'avère nécessaire, un second scrutin se tiendra le dimanche suivant, soit le 27 février ;

> pour rappel, obtiennent un siège au conseil municipal au 1^{er} tour les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des voix des électeurs inscrits ;

> les déclarations de candidatures (individuelles ou en liste groupée) sont à déposer en sous-préfecture de Florac les 2 et 3 février, pour ce qui est du 1^{er} tour.

Cette élection est importante pour notre commune car il nous sera impossible de désigner un nouveau Maire si le conseil municipal n'est pas de nouveau au complet !

Il est donc primordial qu'il y est mobilisation électorale pour l'avenir de notre commune.

- PLUI et plan de zonage

Les travaux d'élaboration du PLUi - Plan Local d'Urbanisme intercommunal des Hauts Gardons - et de notre plan de zonage se poursuivent en 2022.

Il est proposé de reproduire l'opération de mars-avril derniers pour revoir en profondeur ce premier trimestre le plan de zonage en scindant notre territoire en 4 quartiers pour 4 réunions internes distinctes :

Cela permettra à la fois de relancer le bureau d'étude et d'assurer un suivi plus précis des demandes et des suites données, via le tableau d'enregistrement CCCML suivant, consultable

Demandeur	Demandes	Localisation (commune, lieu-dit, section, parcelles)	Zonage	Réponses du BE	Positionnement de la commune

en mairie :

Les éléments classés comme *éléments remarquables* (éléments repérés sur le plan de zonage) de notre patrimoine et du paysage seront également revus.

=> Prochaines réunions internes : lundi 31 janvier pour les secteurs de Saint Roman et la Boissonnade, 7 février pour les secteurs d'Appias et la Clède.

- Bibliothèque: remplacement de livres

La Médiathèque Départementale de Lozère (MDL) demande le remplacement de plusieurs ouvrages qui n'auraient pas été rendus par l'école au bibliobus en 2019 et 2020. N'étant parvenu à les retrouver ni à démontrer qu'il s'agit plutôt d'une erreur de saisie, il a été convenu avec la médiathèque de (ne) remplacer (que) 7 livres sur les 17 pour solder la liste des prêts à rendre des exercices précédents.

Le devis de Sauramps Cévennes (librairie d'Alès) où nous avons un compte s'élève à 58,96 €.

L'année 2021 a vu un accroissement significatif de la fréquentation de la bibliothèque, une augmentation du nombre de prêts et plus de 1200 ouvrages répertoriés sur notre fonds propre grâce à vos généreux dons de livres.

Le Permis de Construire de notre future bibliothèque est, pour sa part, passé à la phase supérieure et suit son cours normal d'instruction.

- Programme Amendes de police 2022

Les dépenses effectuées au titre des amendes de police sont utilisées au financement d'opérations d'investissement sur « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières » (compte 65312 : transferts directs autres que prélèvements sur recettes).

Le conseil réfléchit aux projets réalisables avec ce budget.

- Contrats Territoriaux 2022-2025

Les Contrats Territoriaux permettent de financer une (grande) partie des projets de la commune. Cela a demandé et demande encore un travail long et précis mais essentiel pour bâtir le plan de financement le plus équilibré possible.

La date limite de dépôt pour la période 2022-2025 (4 années) est fixée au *31 janvier 2022*.

Les principaux projets auxquels nous sollicitons cette aide départementale au financement sont :

- seconde tranche de travaux sur le Village de Vacances : isolation thermique, sécurisation des abords, remplacement du liner de la piscine... ;
- aménagements de l'aire de jeux de Saint Roman de Tousque ;
- entretien et remise en état de la voirie communale ;
- travaux sur le bâtiment de l'école ;
- ...

Toutefois, quand bien même nous parvenons à obtenir ces subventions indispensables, il restera toujours une part d'un projet à prendre en charge au niveau de la commune - minimum 20% -, cela dépend donc aussi de nos capacités d'autofinancement et d'emprunts éventuels.

La séance est levée à 21h15.

Meilleurs vœux 2022 à toutes et tous ... et surtout, portez-vous bien.

● **Conseil Municipal du Vendredi 25 février 2022**

Présents : Nathalie Causse, Maxime Flayol, Marie-Anne Védrines, Christine Reboul, Marc Yaguiyan, Marianne Jay, Philippe Flayol, Michel Thibon, Thierry Vuillemot

Excusées : Sylvette Foubert Procuration à Nathalie Causse, Isabelle Doué Procuration à Marc Yaguiyan

Secrétaire de séance : Christine Reboul

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

Monsieur le maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Délibération pour la validation du PADD : accordé

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 janvier 2022 (seuls les élus présents au dernier conseil municipal prennent part au vote) :

POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibérations Commune:

1. Élection du maire et fixation du nombre des adjoints

Marie-Anne Védrines, en tant qu'aînée, est désignée Présidente de séance, il est fait appel des élus présents et représenté soit 9 membres.

Désignation du bureau :

- Secrétaire du bureau : Christine Reboul
- Assesseurs : Philippe Flayol, Thierry Vuillemot

Élection du Maire:

Philippe Flayol est candidat. VOTANTS : 9

Nombre de voix obtenues : 9

Philippe Flayol est élu Maire de Moissac Vallée Française

Le nombre d'adjoints décidé est de 3.

2. Élection des adjoints

Élection du 1er Adjoint:

Thierry Vuillemot est candidat. Votants : 9

Nombre de voix obtenues : 9

Thierry Vuillemot est élu 1er Adjoint de Moissac Vallée Française

Élection du 2ème Adjoint:

Michel Thibon est candidat. Votants : 9

Nombre de voix obtenues : 9

Michel Thibon est élu 2ème Adjoint de Moissac Vallée Française

Élection du 3ème Adjoint:

Nathalie Causse est candidate. Votants : 9

Nombre de voix obtenues : 9

Nathalie Causse est élue 3ème Adjointe de Moissac Vallée Française

3. Lecture de la Charte de l'Elu local (article L2121-7 du CGCT)

Monsieur le maire donne lecture de la Charte de l'Elu local

4. La fixation des indemnités de fonction

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de moins de 1000 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 25.5%

Considérant que pour une commune de moins de 1000 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 9.9%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec effet au 1^{er} mars, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- Maire : 21 % de l'indice 1027

- 1er adjoint : 9 % de l'indice 1027

- 2ème et 3ème adjoint : 6% de l'indice 1027

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Organisation des délégations

- **1er adjoint** : Compétences : Remplacement du Maire en cas d'absence, délégué suppléant à la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère, eau et assainissement, voirie, travaux
- **2ème adjoint** : Compétences : Finances, Communication, Urbanisme, Village de vacances
- **3ème adjoint** : Compétences : Culture, Tourisme, Social

La désignation des représentants dans les organismes extérieurs

- **Commission Le Piboulio** : Nathalie Causse, Marie-Anne Védrines, Marianne Jay
- **Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement (SDEE)** : Philippe Flayol, Thierry Vuillemot
- **CNAS** : délégué des agents Katy Entremont, délégués des élus Nathalie Causse, Christine Reboul
- **Sécurité Civile** : Marc Yaguiyan, Maxime Flayol
- **Lozère Numérique** : délégué titulaire Michel Thibon, délégué suppléant Marc Yaguiyan
- **Lozère Ingénierie** : Philippe Flayol, Thierry Vuillemot
- **Lozère Energie** : Nathalie Causse, Marianne Jay
- **Parc national des Cévennes** : délégué titulaire Sylvette Foubert, délégué suppléant Christine Reboul
- **Association Syndicale Autorisée de Défense des Forêts contre les Incendies (ASA DFCI)** : Maxime Flayol, Thierry Vuillemot
- **Etablissement Public Territorial de Bassin Gardons (EPTB Gardons)** : Maxime Flayol, Marc Yaguiyan
- **Natura 2000** : Maxime Flayol, Christine Reboul, Nathalie Causse

- **ONF:** Maxime Flayol, Thierry Vuillemot

6. Délibération pour les projets présentés au titre des Contrats Territoriaux

- Rénovation de la piscine du village de gîtes : 44 500€
- Sécurisation de la cour de l'école : 13 000€
- Aménagement du Temple de Saint Roman de Tousque : accessibilité PMR et étanchéité du toit: 19 000€
- Remise en état et sécurisation de l'aire de jeux de Saint Roman de Tousque : 30 000€
- Travaux de voirie communale : 148 000€
- Réhabilitation du réseau d'assainissement de Saint Roman de Tousque : 102 600€
- Travaux au village de vacances: 2ème tranche : 770 000€

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7. Délibération pour les demandes de subvention au titre de la DETR

- Sécurisation de la cour de l'école : Etat DETR 6 500 € soit 50 %
- Rénovation de la piscine du Village vacances : Etat DETR 17 800€ soit 40 %
- Rénovation du village vacances : 2ème tranche : Etat DETR 308 000€ soit 40 %

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Autres points :

PADD : Le conseil municipal prend acte du PADD et donne son adhésion de principe avec les réserves suivantes.

Le diagnostic (datant de 2018) devrait intégrer dans un esprit de « méthode agile » :

La valorisation et le soutien à l'économie sociale et solidaire (coopératives, scoops, associations...) créent une grande partie de l'emploi dans nos vallées. Le tissu associatif favorise le lien social, et pallie par l'investissement bénévole effectif à des manques publics (culture, jeunesse, animation territoriale, environnement, médiation numérique, développement social), et contribue grandement à l'attractivité du territoire par son dynamisme.

La nécessité d'acter la volonté d'une dynamisation du bourg de « St roman » (seul village sur la corniche des Cévennes entre Saint Jean du Gard et le Pompidou) qui a vu depuis quatre ans, comme la commune, le nombre de ses habitants augmenter. Dynamisation passant par l'installation de commerces de proximité et autres infrastructures répondant aux attentes des

habitants tout en favorisant le développement local. Et ce, dans une logique prospective, afin d'éviter ultérieurement un village dortoir comme on le voit en zone peri-metropolitaine rurale avec une désagrégation du tissu social et du vivre ensemble.

Divers :

- Réflexion sur le renouvellement des commissions internes à mener d'ici le prochain conseil municipal
- point sur le fonctionnement avec l'ASA DFCI et réflexion sur le mode de règlement (facturation des prestations réalisées ou autre mode)

La séance est levée à 20h.

• Conseil Municipal du Jeudi 24 mars 2022

Présents :Maxime Flayol, Marie-Anne Védrières, Christine Reboul, Marc Yaguiyan, Marianne Jay, Philippe Flayol, Michel Thibon, Thierry Vuillemot Sylvette Foubert

Excusées: Isabelle Doué

Nathalie Causse Procuration à Marie-Anne Vedrines

Secrétaire de séance : Marie-Anne Vedrines

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 février 2022:

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Délibérations Commune:**

- Délibération pour la convention d'adhésion à Lozère Énergie

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention d'adhésion au dispositif de Conseil en Énergie Partagé, convention entre la Commune de Moissac Vallée Française et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Lozère (ALEC) – Lozère Énergie.

Le service de Conseil en Énergie Partagé comprend :

- un travail sur le patrimoine existant : bâtiments (réalisation de bilans énergétiques...) - un accompagnement dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée (mise en place d'un programme pluriannuel d'actions, appui pour les demandes de subventions, suivi des consommations et des dépenses...)

Compte tenu du fait que la commune a besoin de conseils et d'accompagnements dans la gestion énergétique de son patrimoine actuel et à venir,

le Maire demande l'autorisation au conseil de signer la convention de 3 ans dont la cotisation est fixée annuellement à 1,50 € par habitant soit pour la commune à 348 €/an.

Les référents Énergie sont : Nathalie Causse, Marc Yaguiyan et Marie-Anne Vedrines

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7. La désignation des représentants dans les commissions communales

- Commission électorale: Maxime Flayol, Marc Yaguiyan

- Commission communale des Impôts Directs (CCID) : Maxime Flayol, Michel Thibon

- Commission communale des finances : Tous les membres du Conseil

- Commission communale urbanisme (dont PLUI) : Nathalie Causse, Maxime Flayol, Philippe Flayol, Michel Thibon, Thierry Vuillemot et Marc Yaguiyan

- Commission AEP + assainissement collectif : Philippe Flayol, Christine Reboul, Michel Thibon et Thierry Vuillemot

- Commission enseignement : Sylvette Foubert, Marianne Jay et Marie-Anne Vedrines

- Commission communale d'appels d'offres : Nathalie Causse, Maxime Flayol, Philippe Flayol, Michel Thibon et Thierry Vuillemot

- Commission travaux: Maxime Flayol (suppléant), Philippe Flayol, Marianne Jay, Michel Thibon et Thierry Vuillemot

- Commission communale communication : Nathalie Causse, Philippe Flayol, Sylvette Foubert, Christine Reboul et Michel Thibon
- Commission communale tourisme, sentiers, animation, relations avec les propriétaires de gîtes: Nathalie Causse, Maxime Flayol, Marianne Jay et Christine Reboul
- Commission communale d'action sociale : Sylvette Foubert, Christine Reboul, Nathalie Causse et Marie-Anne Vedrines
- Commission communale santé, mobilité: Nathalie Causse, Sylvette Foubert, Christine Reboul, Thierry Vuillemot et Marc Yaguiyan
- Commission « culture » : Nathalie Causse, Marianne Jay, Michel Thibon, Marie-Anne Vedrines, Marc Yaguiyan
- Commission « logements » : Philippe Flayol, Marianne Jay et Thierry Vuillemot
- Commission VVF : Philippe Flayol, Marianne Jay, Michel Thibon et Thierry Vuillemot

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8. Délibération pour la demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de voirie 2022

Monsieur le maire présente les devis estimatifs réalisés par Lozère Ingénierie :

- Arbousses, château d'eau : 8 592,50€HT. Un enrochement est nécessaire au soutènement de la route.
- Les Pis : 6 574€ HT On doit améliorer l'accès en relation avec le CU demandé. Il s'agit d'une bande bétonnée et d'un drain routier.
- Gué de Combes : 8 398€HT
- VC Appias, La Pélucrié : 7 749€HT Il s'agit de traiter l'affaissement au dessus du camping avec un enrochement de 40 m de long
- Chemin du Serre : chantier optionnel : 15 925€HT Dans un premier temps, il est nécessaire de faire des radiers en béton afin de stopper la détérioration du chemin.

Un dossier de demande de subvention à hauteur de 40 % du montant des travaux HT est déposé au Conseil départemental.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9. Délibération pour le soutien au certificat d'urbanisme Choquet Delfieu

Monsieur le maire informe l'assemblée que les membres de la CDPENAF (Commission de Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers), réunis le 22 octobre 2021, ont émis un avis favorable à la dérogation d'urbanisme déposée par le couple Choquet/Delfieu. Cette commission demande toutefois à la commune de s'engager, à améliorer l'accès voirie. Ces travaux seront effectués dans le cadre des Contrats Territoriaux.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10. Délibération pour les demandes de subvention au titre des Amendes de police

Elles sont nécessaires pour construire l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite :

- au Temple de saint Roman de Tousque : devis d'un montant de 2 701€ HT
- à l'Aire de jeux de Saint Roman de Tousque : en attente du devis

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11. Délibération pour la demande de subvention à l'Europe (GAL) pour les travaux de réfection de l'aire de jeux

Le devis estimatif des travaux, réalisé par Cévennes Evasion, hors « clôtures et accès Personne à Mobilité Réduite » s'élève à : 17 750€ HT

Les subventions demandées sont de 40% au titre du Groupement d'Action Locale et également 40 % au Conseil Départemental

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12. Délibération pour les admissions en non-valeur

Montant de 1 120,41€

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

13. Délibération pour l'adhésion à la Fondation du Patrimoine Occitanie Méditerranée

Les principales mission de cet organisme sont de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé. Accompagner les porteurs de projets, participer financièrement aux actions de restauration du patrimoine bâti.

Le coût de la cotisation annuelle est de 55€.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• **Délibération Budget AEP:**

9. Délibération pour la demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation de la Station d'Épuration de Saint Roman de Tousque

Coût estimatif des travaux : 102 600€ HT

Taux de subvention demandé à l'Agence de l'Eau: 70 %

10 % au Conseil Départemental

La station d'épuration a été refaite en 2019 mais le réseau est défectueux et nécessite des travaux.

Une expertise a été réalisée. Il faudra prioriser les travaux et donc réaliser deux tranches évaluées à 55 000 euros chacune.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

• **Délibération Village vacances:**

10. Délibération pour la demande de subvention au Conseil Régional pour les travaux de rénovation du village vacances 2ème tranche

Coût estimatif des travaux : 770 000€ HT

Taux de subvention demandé au Conseil Régional : 10 %

40 % au titre de la DETR et 30 % au Conseil Départemental

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11. Délibération pour la demande de subvention au titre du GAL pour les travaux de rénovation de la piscine du village vacances

Coût estimatif des travaux :44 500€ HT

Taux de subvention demandé au titre du GAL: 10 %

40 % au titre de la DETR et 30 % au Conseil départemental

Le Conseil Départemental ayant des ressources restreintes cette année, la demande de subvention pourra être ramenée à 20% auquel cas , nous demanderons alors 20% au GAL pour compenser.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION :

Actions et Projets:

- Accueil des réfugiés d'Ukraine

En lien avec le conseil départemental, une collecte de produits d'hygiène d'alimentation a été organisé au temple de St Roman de Tousque. Les fruits de cette collecte ont été rapatriés sur Mende pour expédition en Pologne au plus près des besoins. Le conseil remercie les donateurs.

- Solutions d'attente pour les travaux de voirie et des bâtiments communaux

Notre employé communal a été en arrêt maladie plusieurs mois. Afin de pallier son absence, il a été décidé de faire appel à un prestataire extérieur local afin de réaliser les travaux les plus urgents.

Le chantier d'insertion de l'ASA DFCI a travaillé au nettoyage du gué de Combes, de l'aire de jeux de St-Roman et du chemin de la Clède au Salt. Les élus en charge de la voirie expriment leur satisfaction sur la qualité du travail réalisé.

- Questions diverses

Camille Davout demande l'autorisation de vendre ses produits le vendredi matin à Saint Roman de Tousque. Le Conseil y répond favorablement.

Notre candidature au Projet de haies mellifères a été retenu par le Parc national des Cévennes. La plantation aura lieu entre le village vacances et la station d'épuration.

Monsieur le maire donne lecture de la lettre de démission d'Isabelle Doué, conseillère municipale. Le conseil municipal fonctionnera avec 10 membres.

La séance est levée à 21h15

• Conseil Municipal du Jeudi 14 avril 2022

Présents : Nathalie Causse, Maxime Flayol, Marie-Anne Védrines, Christine Reboul, Marc Yaguiyan, Marianne Jay, Philippe Flayol, Michel Thibon, Thierry Vuillemot.

Excusée : Sylvette Foubert, Procuration à Nathalie Causse

Secrétaire de séance : Thierry Vuillemot

Secrétaire de mairie : excusée

- Approbation du compte-rendu de la séance du 24 mars 2022

- **Délibérations Commune:**

1. Vote sur le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats 2021

Le tableau ci-après reprend le budget primitif voté en 2021, les résultats de l'année, et le budget prévisionnel pour 2022 :

Dépenses de Fonctionnement (TTC):

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
023 Virement à la section d'investissement	62 182.94		0
011- Charges de gestion générale : Eau, électricité, carburant, diverses fournitures techniques et administratives, école, Repas cantine Collège, copieurs, débroussaillage, déneigement, sel, SDEE, véhicule, assurance, Agents interco, perceuteur, Repas Noël, transport scolaire, téléphonie, internet, OM, Taxes foncières, diverses cotisations ...	107 051	71 317.79	125 014
012 – Charges de personnel : personnel titulaire et non titulaire, cotisations, médecine du travail, CNAS...	80 850	72 047.69	80 850
65-Autres charges de gestion courante : indemnités des élus, cotisations, service d'incendie, subventions aux associations...	40 550	32 917.52	55 455.86
66-Charges financières : intérêts des emprunts	4 000	2 316.40	2 600
67-Charges exceptionnelles : Annulation de titres de recettes	950	0	800
042- Opérations d'ordre de transfert Amortissements	4 703.06	4 703.06	2 057.14
014- Atténuation de produits : FNGIR	21 270	21 277	21 320
TOTAL	321 557	204 579.46	288 097

Recettes de Fonctionnement (TTC):

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
022-Résultat de fonctionnement reporté	40 511.38	40 153.94	10 000

013- Atténuation de charges : Remboursement arrêt maladie des agents	100	110.61	800
042- Opérations d'ordre de transfert	2 241.62	0	
70- Produits des services du : RODP, Cantine et garderie (participation des parents)	11 750	10 777.16	11 270
73- Impôts et taxes : Taxes foncières et d'habitation Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales Taxe additionnelle droits de mutation	106 145	121 686.92	116 567
74- Dotations et participations de l'Etat	143 309	133 728.44	131 280
75-Autres produits de gestion courante : Loyers	16 950	17 539.14	17 130
77-Produits exceptionnels : Divers remboursements (Groupama, CNAS)...	550	2 849.11	1 050
TOTAL	321 557	286 691.38	288 097

Dépenses d'Investissement (TTC):

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
00-Financières : capital des emprunts, cautions	15 500	11 968	30 470.39
<u>000-Opérations Non Affectées</u> Subvention investissement budget de l'eau, Matériel, outillage, Hôtel de ville, bâtiments scolaires, mobilier	47 307.36	2 653.86	43 647.36
001-Solde d'exécution section investissement N-1	9 718.74	9 102.04	
040-Opération d'ordre amortissement de subvention	2 241.62	0	
041 Patrimoniales :			
Voirie 2021	40 500	7 139.36	33 360.64
Voirie 2022			58 600
Intempéries 2020	135 334.21	51 945.62	50 000
Bibliothèque	225 901	0	225 901
Le Mas	9 872.40	9 872.40	
Aire de jeu de Saint Roman de Tousque	5 000	0	36 000
Temple de Saint Roman de Tousque			22 800
Défibrillateur			2 000
DFCI			3 000
Matériel école (école numérique)	1 000	0	1 000
TOTAL	492 375.33	92 681.28	506 779.39

Recettes d'Investissement (TTC):

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
00-Financières : FCTVA, TLE excédent de fonctionnement	133 135.91	133 494.15	123 765.86
000 Subvention Amendes de police	2 220	2 735.04	4 120

Association des parents d'élèves : 400€
Marianne Jay ne prend pas part au vote.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La coopérative scolaire : 400€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association Le Pétassou : 200€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Amicale des sapeurs-pompiers de St Etienne VF : 352€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Les Artisans bâtisseurs en pierres sèches : 150€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association APEC : 250€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association La Gym j'y Vais : 100€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Foyer socio-éducatif du collège de Florac 30€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Les Amis de Saint Flour du Pompidou : 100€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La Ligue contre le cancer : pas de montant spécifié

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil municipal préfère privilégier l'octroi de subventions aux associations locales.

Association des Prod de châtaignes en Cévennes : 100€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Délibération pour la convention d'application du Parc national des Cévennes

Monsieur le maire présente à l'assemblée un projet de convention qui recense les actions faisant l'objet d'un partenariat avec le Parc national des Cévennes pour la période 2022-2028.

Il rappelle que la Charte du Parc national des Cévennes est un projet de territoire collectif qui a vocation à être mis en œuvre par l'ensemble des acteurs qui le composent.

Il indique que la convention décline de manière opérationnelle les modalités de mise en œuvre des orientations et mesures de la charte sur le territoire de compétence de la collectivité et précise l'accompagnement de l'établissement public auprès de la collectivité pour mener à bien ces actions.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Délibération pour les travaux suite au sinistre de la terrasse du bâtiment de la mairie
Lecture de la proposition d'indemnité par l'assureur Groupama à hauteur de 60% du devis de remise en état.

Présentation du devis de remise en état incluant une étanchéité non réalisée initialement.

Le conseil donne son accord pour accepter la proposition de l'assureur d'un montant de 2 441,60€ et signer le devis de remise en état retenu pour 2 990 ,50€ HT.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Délibérations Budget Eau:**

7. Vote sur le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats 2021

Dépenses de Fonctionnement (HT) :

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
023 Virement à la section d'investissement	1 000	0	
011- Charges de gestion générale : électricité, diverses fournitures, compteurs, vannes...	20 350.77	14 049.87	25 321.32
012 – Charges de personnel : agent communal et intercommunal	8 000	6 958.20	9 000
014-Atténuation de produits : reversement redevances Agence de l'eau	4 800	4 222	4 800
65- Autres charges de gestion courante : Analyses	2 231	1 923.06	2 600
66-Charges financières : intérêts des emprunts	4 000	3 720.85	3 500
67-Charges exceptionnelles : Titres annulés	100	0	100
042-Amortissements	44 195	44 195	49 604
TOTAL	84 676.77	75 068.98	94 925.32

Recettes de Fonctionnement (HT):

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
022-Résultat de fonctionnement reporté	9 390.88	9 390.88	3 442.31
70-Produit des services du domaine : vente d'eau, redevances,	55 170	48 959.40	59 818.80
74-Dotations, subventions			10 000
77-Produits exceptionnels : Divers remboursements	20	65.12	1 000
042-Reprise de subvention =DI	20 095.89	20 095.89	20 664.21
TOTAL	84 676.77	78 511.29	94 925.32

Dépenses d'Investissement (HT):

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
001-Solde d'exécution section investissement	75 176.70	75 176.70	13 147.46
00 Financières : Remboursement capital des emprunts	14 156.29	13 402.73	29 031.83
040 Reprise de subvention = RF	20 095.89	20 095.89	20 664.21
041			7 523.70

000-Non individualisées : divers travaux	900	856.60	
Intempéries 2020	16 100	16 086.24	
STEP St Roman			55 000
Extension du réseau communal			21 000
TOTAL	126 428.88	125 618.16	146 367.20

Recettes d'Investissement (HT):

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
000 non individualisées subvention de la commune Emprunt	3 000	0	3 568.32
00-Financières : Affectation de résultat			
Dotations	2 226.30	2 226.30	
Emprunt	0	34 000	
040-Amortissements	44 195	44 195	49 604
041			7 523.70
021 Virement de la section de fonctionnement	1 000	0	
Extension du réseau communal			18 000
STEP Saint Roman de Tousque			
Subvention Agence de l'Eau	21 695	21 695	38 500
Subvention DETR	10 354.40	10 354.40	
Subvention Conseil Départemental	6 901	0	5 500
Emprunt	34 000	0	11 000
Intempéries 2020	12 671.18	0	12 671.18
TOTAL	126 428.88	112 470.70	146 367.20

8. Vote du budget 2022

Voir point ci-dessus

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9. Admission en non-valeur

Comme nous l'avions fait lors d'une précédente séance, il convient de délibérer afin d'admettre des créances irrécouvrables en non valeurs.

Le montant est de 126.78€

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Délibérations Budget du Village vacances**

10. Vote sur le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats 2021

Dépenses de Fonctionnement (HT):

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
----------	------------	--------------	------------

023 Virement à la section d'investissement	18 370	0	15 000
011- Charges de gestion générale : Assurances, diverses fournitures, travaux de peinture, plantations, élagages, Taxes foncières	9 900	6 520.14	12 020
012 – Charges de personnel : agent mis à disposition pour l'entretien relevant du patrimoine communal (reversement au budget de la commune)	2 000	1 961	3 000
66-Charges financières : intérêts des emprunts	1 900	1 805.19	2 000
68- Provisions pour risques	0	0	
TOTAL	32 170	10 286.33	32 020

Recettes de Fonctionnement (HT) :

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
002-Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0
75-Autres produits de gestion courante : Redevances (loyer) de la SAS Gîtes en Cévennes	32 000	31 141.37	32 000
77- Produits exceptionnels	170	4 421.69	20
TOTAL	32 170	35 563.06	32 020

Dépenses d'Investissement (HT):

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
001-Solde d'exécution section investissement	32 058.83	32 058.83	13 931.85
000-Non individualisées : divers travaux d'aménagements	17 765.50	3 000	11 308
00-Financières : Capital des emprunts	10 800	10 702.31	25 036.88
101 Aménagement rénovation VV			770 000
102 Rénovation de la piscine			44 500
TOTAL	60 624.33	45 761.14	864 776.73

Recettes d'Investissement (HT) :

Chapitre	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
00-Financières : Affectation résultat Fonds de concours Communauté de communes	31 829.29	31 829.29	25 276.73 10 000
000-Non individualisées : emprunt d'équilibre	10 425.04	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	18 370	0	15 000
101 Aménagement rénovation VV			770 000
102 Rénovation de la piscine			44 500
TOTAL	60 624.33	31 829.29	864 776.73

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11. Vote du budget 2022

Voir point ci-dessus

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Actions et Projets:**

- Participation financière de la commune au Centre de loisirs.

A la demande de Moissac, la CCCML a accepté de revoir les critères d'imputation aux communes d'une partie des frais d'accueil au Centre de loisir. Le critère retenu sera la fréquentation réelle des enfants à la journée ; et non plus sur l'unique critère de l'inscription en début d'année.

Une nouvelle convention nous sera soumise pour délibération.

- Remplacement de l'agent intercommunal pour la gestion du service de l'eau :

La CCCML souhaite dénoncer la convention permettant à Moissac d'utiliser les services du technicien SPANC intercommunal, pour la gestion des installations AEP assainissement collectifs de la commune. L'objectif étant de recentrer le technicien SPANC sur son cœur de métier. La commune entame donc une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer le service, en tenant compte de la perspective du transfert de compétence EAU des communes vers la communauté. Contact est pris avec le SDEE, à qui plusieurs communes confient dès à présent une partie du travail relatif à ce service.

La prochaine réunion de bureau est fixée au : mercredi 11 mai 2022 à 9h00.

Le prochain conseil municipal est fixé au : jeudi 19 mai 2022 à 20h00.

La séance est levée à 21h00

Le prochain bulletin municipal sera publié en juin, et on pourra y retrouver des informations sur la vie de la commune (comptes rendus des conseils municipaux, synthèse budgets, informations sur les travaux, les projets, etc)

3 - Organisation des Elections Législatives des 12 et 19 juin

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin (ouverture des bureaux de vote de 8h00 à 18h00).

L'équipe municipale s'organise pour assurer les permanences et la tenue du bureau de vote.

4 - Commission d'appel d'offres:

Le calendrier pour le choix du prestataire "transport des repas de la cantine de l'école" est le suivant :

- 30 mai : Date limite de réception des offres
- 1^{er} juin : réunion de la CAO et ouverture des plis
- 9 juin : entretien avec les candidats sélectionnés, décision de la CAO

5 - Point sur l'achat d'un défibrillateur

La commune souhaitant se doter d'un 2^{ème} défibrillateur, la commission Santé est en cours de consultation des prestataires.

L'objectif est d'agir en synergie avec les communes voisines pour bénéficier de services et de tarifs optimisés.

5 - Lozère Resa

Lozère Resa et Lozère Tourisme ont lancé une étude d'opportunité auprès des propriétaires de résidences secondaires concernant un service de conciergerie.

Cette étude a été transmise via la liste de distribution et via le site internet de la commune

6 - Calendrier PLUI

Avant l'arrêt du projet et le lancement de l'enquête publique, Les prochaines étapes sont :

- 23 mai : présentation aux personnes publiques associées du projet de zonage et de règlement.
- 9 juin (à 18h00 au Piboulis) : réunion publique

7 - Partage d'informations sur le projet de réorganisation du service de l'eau et des tarifs

La commune de Moissac fait pour le moment appel à un agent de la CCCML pour effectuer les tâches afférentes au service de l'eau et de l'assainissement sur le territoire de la commune (contrôle de l'eau, des équipements, entretien, installation, etc).

La CCCML a informé la commune de son besoin de pouvoir disposer de son agent à temps complet.

La commune ne dispose pas des ressources, ni des compétences pouvant assurer ce rôle, aussi le maire et la commission AEP sont donc en cours de réflexion sur la réorganisation du service de l'eau et recherchent des solutions alternatives : dans ce cadre, des devis ont été demandés au SDEE (Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère) pour assurer tout ou partie des différents services.

En fonction de la solution identifiée et en relation avec la préparation du transfert, prévu par la loi, de la compétence AEP à la CCCML au 01/01/2026, ainsi que de l'augmentation du coût de l'énergie, des réflexions seront menées sur la tarification du service de l'eau.

8 - Programme Avenir Montagne

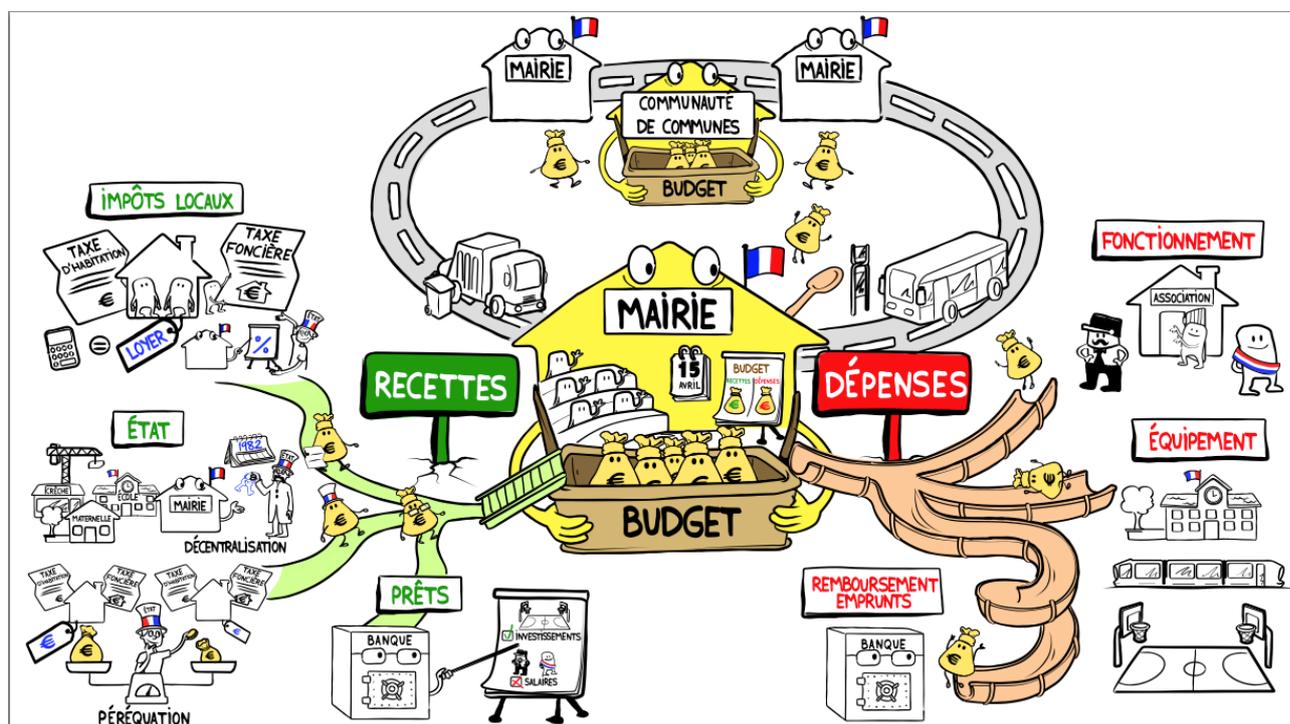
L'objectif du programme national Avenir Montagne est de donner aux territoires de montagne qui le souhaitent les moyens de s'adapter vers plus de résilience, de se réinventer vers un tourisme quatre saisons, sans pour autant tourner le dos à l'activité neige.

Dans ce cadre, un financement a été obtenu au niveau de la CCCML pour la création d'un poste d'agent de développement pour le tourisme.

Fin du conseil à 22h00

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

- Election municipale partielle de février 2022
- Budget - Finances



Elections municipales partielles de février 2022

• Départ Patrick Vogt et Jean-Pierre Pascal

Cinq membres du conseil municipal ont démissionné en décembre 2021, conduisant à une élection partielle en février 2022.

Je salue Patrick Vogt dont la volonté à servir la collectivité a été contrariée par des soucis de santé, l'amenant à prendre la décision de cesser son activité.

Les 18 mois à la tête du conseil lui auront permis notamment de mener à bien un projet depuis longtemps dans les cartons. Il s'agit de l'achat de la ruine de l'ancien bureau de bienfaisance, et des deux temples situés à St-Roman et à la Boissonnade. Sous sa direction, le projet de création d'une bibliothèque à la place de cette ruine en plein cœur du village a été initié. Bien d'autres actions ont été impulsées, que le conseil renouvelé poursuit.

Au nom du conseil municipal, je le remercie de son attachement à la collectivité et lui souhaite une retraite douce et paisible.

Jean-Pierre Pascal a quitté lui aussi le conseil municipal après 24 années. Il sait combien sa présence à nos côtés a été précieuse lors de l'installation de la nouvelle équipe: sa connaissance du terrain et surtout de la population ont constitué un appui d'une grande qualité, permettant de gagner un temps précieux en de nombreuses circonstances. Sa disponibilité à toute heure, son engagement ont été un exemple pour nous tous. Récupérer ses capacités après son accident d'octobre 2020 mobilise aujourd'hui toute son énergie.

A tous deux, je souhaite une meilleure santé, des jours heureux en famille.

Philippe Flayol

Maire de Moissac

• Interim de Marc Yaguyian

Les textes règlementaires prévoyant la situation que nous avons vécue; Marc Yaguyian a été désigné Maire par intérim. Il a dû, au pied levé, s'organiser pour prendre les responsabilités opérationnelles de la fonction, ce qui n'était pas facile pour lui et sa famille. Son travail durant ces deux mois a permis d'assurer la continuité sans aucune carence, qu'il s'agisse des relations avec les agents, l'administration, la population. Il n'a pas souhaité prétendre à la fonction de Maire ni d'adjoint mais continue à servir simplement dans le conseil.

Nous le remercions pour ce qu'il apporte avec autant de discrétion que d'efficacité à la collectivité.

● Nouveau Conseil Municipal 2020-2026

Philippe FLAYOL : Maire

- Compétences : toutes activités municipales en liaison avec la gestion de la commune, Conseiller communautaire à la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
- Commissions intercommunales et départementales : Lozère Ingénierie, Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement (SDEE)

Thierry VUILLEMOT : 1^{er} Adjoint

- Compétences : Remplacement du Maire en cas d'absence, Délégué suppléant à la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère, Eau et Assainissement, Voirie, Travaux
- Commissions intercommunales et départementales : Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement (SDEE), Lozère Ingénierie, Association Syndicale Autorisée de Défense des Forêts contre les Incendies (ASA DFCI)
- Commissions communales: finances

Michel THIBON : 2^{ème} Adjoint

- Compétences : Finances, Communication, Information, Urbanisme, Village de Vacances
- Commissions intercommunales et départementales : Lozère Numérique (délégué titulaire)
- Commissions communales: finances

Nathalie CAUSSE : 3^{ème} Adjointe

- Compétences : Culture, Tourisme, Social
- Commissions intercommunales et départementales : Commission Le Piboulio, CNAS, Lozère Energie
- Commissions communales: finances

Maxime FLAYOL

- Commissions communales: finances, listes électorales
- Commissions intercommunales et départementales : ASA DFCI, Sécurité Civile, Natura 2000

Sylvette FOUBERT

- Commissions communales: finances
- Commissions intercommunales et départementales : Parc National des Cévennes (titulaire)

Marianne JAY

- Commissions communales: finances
- Commissions intercommunales et départementales : Commission Le Piboulio, Lozère Energie

Christine REBOUL

- Commissions communales: finances
- Commissions intercommunales et départementales : Natura 2000, CNAS, Parc National des Cévennes (suppléante)

Marie-Anne VEDRINES

- Commissions communales: finances
- Commissions intercommunales et départementales : Commission Le Piboulio

Marc YAGUIYAN

- Commissions communales: finances
- Commissions intercommunales et départementales : sécurité civile, Lozère Numérique (suppléant)

Isabelle Doué a démissionné de son mandat de conseillère municipale le 24 mars 2022.

• Commissions communales

COMMISSIONS COMMUNALES	Nathalie Causse	Maxime Flayol	Philippe Flayol	Sylvette Foubert	Marianne Jay	Christine Reboul	Michel Thibon	Marie-Anne Vedrines	Thierry Vuillemot	Marc Yaguiyan
Commission Communale Electorale		X titulaire								X suppléant
Commission communale des Impôts		X					X			
Commissions Communale Enseignement				X	X			X		
Commission communale Appels d'Offre	X	X	X				X		X	
Commission communale Action Sociale	X			X		X		X		
Commission AEP + assainissement collectif			X			X	X		X	
Commission Communale Communication	X		X	X		X	X			
Commission communale Tourisme	X	X			X	X				
Commission Urbanisme (dont PLUI)	X	X	X				X		X	X
Commission communale Finances	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Commission communale Santé Mobilité				X		X			X	X
Commission Culturelle	X				X		X	X		X
Commission Travaux		X	X		X		X		X	
Commission Village de vacances			X		X		X		X	
Commission Logements			X		X				X	

• **Commissions intercommunales et départementales, syndicats mixtes**

commissions intercommunales, départementales, syndicats mixtes	Nathalie Causse	Philippe Flayol	Marianne Jay	Maxime Flayol	Sylvette Foubert	Marianne Jay	Christine Reboul	Michel Thibon	Marie-Anne Védrières	Thierry Vuillemot	Marc Yaguiyan
SDEE (Électrification et Équipement)		X								X	
AGEDI (logiciel de gestion communale)	X							X			
CNAS (action sociale agents communaux)	X titulaire						X				
Sécurité Civile (armée, sécurité civile)				X suppléant							X titulaire
Lozère Numérique (déploiement de la Fibre)								X titulaire			X suppléant
Lozère Ingénierie		X								X	
Lozère Énergie	X								X		
ASA DFCI				X						X	
EPTB Gardons				X titulaire							X suppléant
Commission intercommunale Le Piboulio	X		X			X			X		
Commission Communauté de communes actuelle		X titulaire								X suppléant	
Natura 2000	X			X			X				
Parc national des Cévennes					X titulaire		X suppléant				
ONF				X titulaire						X suppléant	

Budget - Finances

La commune gère **trois budgets séparés** pour :

- le fonctionnement et les investissements de la commune (incluant l'école, les locaux et les espaces communaux, la voirie communale, le personnel communal, ...),
- la fourniture d'eau potable aux habitants et l'assainissement sur certaines zones (AEP)
- le village de vacances dont la commune est propriétaire et pour lequel elle fait appel à un gestionnaire délégué via une délégation de service public (DSP).

Les budgets prévisionnels 2022 ont été votés au Conseil Municipal du 14 Avril 2022.

Budget prévisionnel communal 2022 (montants TTC)

- <u>Budget de fonctionnement</u> :	288 097,00 €
- <u>Budget d'investissement</u> :	506 779,39 €
- Encours de la dette au 01/01/22 :	85 249,48 €
- Echéance annuelle de la dette :	14 323,31 €
- Subvention d'équilibre du budget de l'eau :	10 000,00 €
- <u>Taxes locales</u>	
▪ Taux dépendants de la Commune : <u>inchangés sur décision du Conseil Municipal</u>	
○ Taxe foncière bâti : 11.15%	
○ Taxe foncière non bâti : 196.76%	
▪ Taux dépendants du Conseil Départemental de la Lozère	
• Taxe foncière bâti : 23.13%	

Budget prévisionnel Assainissement Eau Potable 2022

(montants HT)

- Budget de fonctionnement : 94 925,32 €
 - Inclut une subvention d'équilibre de 10 000€ versée depuis le budget de la commune
- Budget d'investissement : 126 488,88 €
- Encours de la dette au 01/01/22 : 119 038,96 €
- Echéance annuelle : 15 174,41 €

Budget prévisionnel Village de Vacances 2022 (montants HT)

- Budget de fonctionnement : 32 020,00 €
- Budget d'investissement : 864 776,73 €
- Encours de la dette au 01/01/22 : 90 280,97 €
- Echéance annuelle : 9 080,20 €

Les différents travaux prévus sont détaillés au chapitre « travaux et investissements ».

Informations complémentaires sur les Budgets 2022

• Budget Assainissement et Eau Potable (AEP)

En fonctionnement, les charges de gestion générale seront fortement impactées en 2022 par la hausse du coût de l'énergie nécessaire au fonctionnement des équipements de captage et de relevage de l'eau potable et des 2 stations d'épuration de la commune

=> une hausse de 25% des charges de fonctionnement a été anticipée (incluant une augmentation de 4 000 € des charges d'énergie, soit une augmentation de 40%).

Les recettes perçues par la commune (abonnement et consommation d'eau potable, taxes d'assainissement) ne permettent pas d'absorber ces hausses

=> **le conseil municipal a donc validé une subvention dite d'équilibre de 10 000 € à verser à partir du budget de la commune**, afin d'équilibrer le budget de l'eau.

Parallèlement, la commune doit investir pour rénover et étendre son réseau AEP, afin notamment de desservir les nouvelles constructions (travaux prévus en 2022 pour un montant de 76 000€).

=> Un emprunt va être contracté afin de financer ces travaux, en complément des subventions demandées.

Ces différents points induisent une nécessaire adaptation du prix de l'eau sur notre commune en 2023 (*à noter que le prix de l'eau est inchangé sur la commune depuis 2018*).

=> L'équipe municipale va mener une réflexion à ce sujet dans le courant de l'année 2022, afin d'impacter le moins possible les habitants tout en garantissant un service communal de qualité.

Cette adaptation du prix de l'eau doit aussi permettre de préparer le transfert de la compétence AEP à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026 tel que le prévoit la loi.

• Budget de la commune

Le budget d'investissement de la commune (506 779 €TTC) permet de mettre en œuvre en 2022:

- les travaux de voirie (141 960 €)
- le démarrage des travaux de la médiathèque municipale (225 901 €)
- la réfection de l'aire de jeux (36 000 €)
- la rénovation du temple de Saint Roman - accès PMR et étanchéité (22 800 €)

• Budget du village de vacances

Le budget d'investissement du village de vacances permet :

- Le lancement de la phase 2 de rénovation des gîtes pour un total de 779 775 € HT
- La rénovation de la piscine pour un montant estimé de 46 405 €HT

Informations sur les différents modes de financement

Afin de mener les projets identifiés, la commune fait appel à différents organismes en mesure de lui accorder des subventions (*) permettant de l'aider à financer les investissements nécessaires à l'exécution des travaux.

Les différents organismes auxquels la commune fait appel pour l'obtention de subventions sont:

- subventions de l'état
 - via la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- subventions du Département de la Lozère
 - contrats territoriaux établis pour une période de 4 ans
 - programme annuel du Conseil Départemental pour l'aide aux communes
- subventions de l'Europe
 - via le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)
 - via le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural)
- subventions du Conseil Régional de l'Occitanie

Le cas échéant pour compléter les financements, la commune a recours à l'emprunt, auprès de banques françaises (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole) et auprès de la Caisse des Dépôts.

() Pour mémoire, le taux de subvention pour un projet ne peut excéder 80% du montant HT de l'investissement.*

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS SUR LA COMMUNE

- Travaux de voirie
- Autres travaux et investissements



Travaux de voirie

De manière générale, la Commune privilégie pour les travaux de voirie des solutions durables, afin de faire face de manière plus pérenne aux enjeux climatiques et améliorer la protection contre les incendies.

Le montant des travaux prévus en 2022 est de 141 960 €TTC.

• Travaux réalisés en 2021

- Camparado: radier béton au passage du second ruisseau
- Arbousses: reprise partielle de chaussée sur 50 m
- Chemin du mas:
 - reprise de chaussée sur 350 mètres.
 - enrochement 15m³ au niveau du mas haut.
- Chemin du Serre : nettoyage végétation sur la totalité du chemin du Serre pour réouverture

• Travaux prévus en 2021 et ayant dû être reportés à 2022

Les travaux suivants prévus et budgétés en 2021 ont dû être reportés en 2022 :

- Jardin de Fobies: petit enrochement.
- La Pélucarie: réfection partielle de mur.
- Chemin du Salt côté exil: voie bétonnée sur 40 ml et radier béton (reporté afin que l'enfouissement du réseau EDF sur le chemin du Salt soit réalisé avant le bétonnage)

• Travaux programmés en 2022

- Réfection affaissement de chaussée chemin Appias au-dessus du camping
- Enrochement bétonné au gué de combes en soutènement de chaussée
- Enrochement bétonné à la montée d'Arbousses, au niveau des réservoirs, en soutènement de chaussée
- Bétonnage partiel de la voie sur 40 ml au niveau du bassin des Pis
- Bétonnage de voie et radiers béton à l'entrée du chemin du Serre
- Réfection partielle du chemin du Serre

Autres travaux et investissements en cours

- **Construction de la bibliothèque (dans l'ancien bureau de bienfaisance de Saint Roman)**
 - Plan de financement validé : Montant total : 225 901 €TTC
 - Maitre d'œuvre identifié
 - Appel d'offres publié, réception des offres et attribution mi-juillet 2022
 - Objectif de début des travaux en octobre 2022
- **Rénovation de l'aire de jeux**
 - Plan de financement en cours de finalisation : Montant total estimé : 36 000 €TTC
 - Maitre d'œuvre et Appel d'offres à venir
- **Phase 2 des travaux au village de vacances**
 - Estimation budgétaire réalisée (phase esquisse): Montant total estimé: 779 775 €HT
 - Plan de financement en cours de finalisation
 - Maitre d'œuvre et Appel d'offres à venir
- **Rénovation piscine du village de vacances**
 - Plan de financement en cours de finalisation : Montant total estimé : 46 405 €HT
 - Maitre d'œuvre et appel d'offres à venir
 - Objectif de fin des travaux pour l'ouverture de la saison estivale 2023
- **Réfection de la piste DFCI dite de la « Voie Royale »**
 - Travaux de Can des Noyers au ruisseau de Gascuel
 - Plan de financement en cours de finalisation : Montant total estimé : 120 528 €HT
 - Maitre d'œuvre et Appel d'offres à venir
 - Objectif de réalisation des travaux en 2023

PROJETS INTERCOMMUNAUX ET **DEPARTEMENTAUX**

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**
- **Vélo à Assistance Electrique (VAE)**
- **France Services Vallée Française**



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Les documents concernant le PLUI (règlement, orientations d'aménagement et de programmation, plans de zonage) sont accessibles sur le site internet de la commune :

<http://moissac-vallee.fr/>, onglet « informations/Plan Local d'Urbanisme Intercommunal »

Rappel de la procédure d'élaboration du PLUI

Logique de Projet

Les règles fixées par le PLU(i) doivent se justifier au regard d'un projet de territoire incarné par le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Le PADD fixe les grandes orientations du développement communautaire pour les 10 à 15 ans à venir.

Il est la pièce maîtresse du PLUi, qui justifie les règles mises en oeuvre pour atteindre ses objectifs.

Substitution au RNU

Dans l'attente de la mise en oeuvre du PLUi, c'est le **Règlement National d'Urbanisme (RNU)** qui s'applique : c'est un ensemble de règles nationales génériques.

Le régime du RNU se caractérise par une **régle de constructibilité limitée** : les nouvelles constructions ne peuvent être admises qu'au sein de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU).

Le PLUi doit permettre de s'affranchir de cette contrainte, et de disposer de règles contextualisées

Loi Montagne

Le PLUi est concerné par les dispositions de la loi Montagne :

→ **Principe d'urbanisation en continuité** (les nouvelles constructions ne peuvent être admises qu'en continuité des bourgs, hameaux et groupes d'habitations existants) ;

→ **Principe de préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard** ;

→ **Principe de préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières...**

PNC

Le PLUi doit être compatible avec la charte du **Parc National des Cévennes (PNC)**.

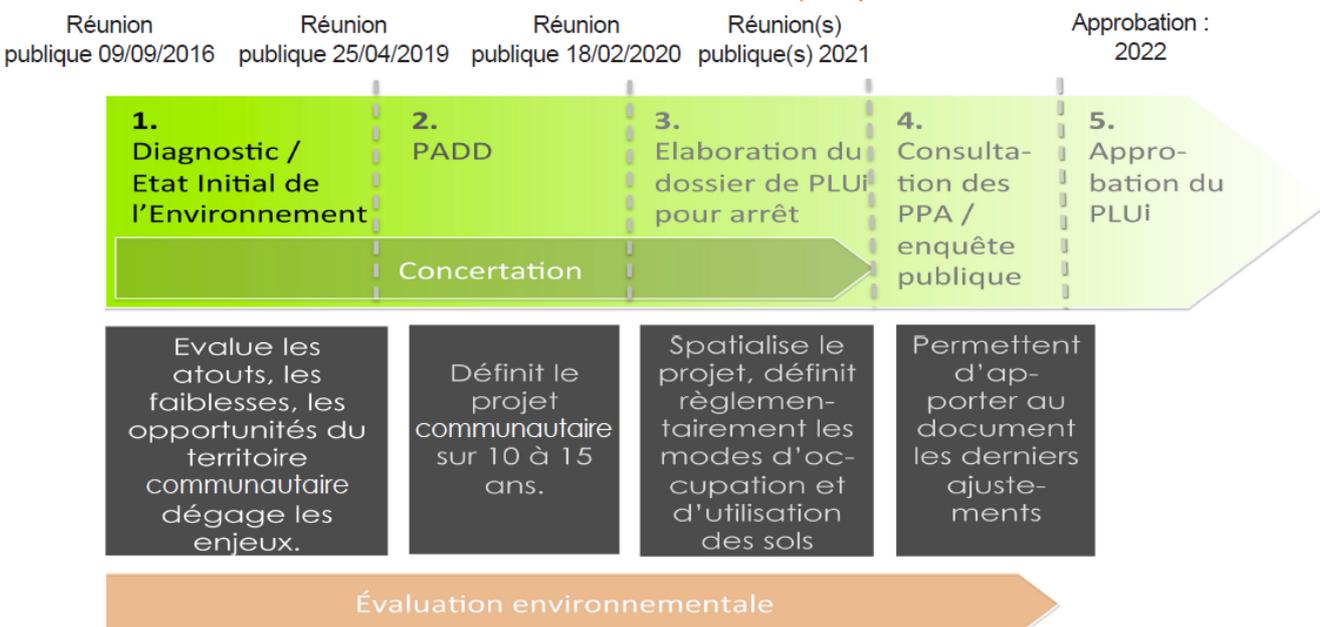
→ Charte ;
→ Zone coeur...

Dans la zone coeur du PNC, le décret n° 2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc National des Cévennes constitue une servitude opposable à l'occupation des sols.

(Ne concerne pas directement Saint-Etienne-Vallée-Française)

Le déroulé de la procédure d'élaboration du PLUI

Réunion publique 09/06/2022



Le rôle des OAP

Les orientations d'aménagement et de programmation comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements et, en zone de montagne, sur les unités touristiques nouvelles.

NB : Les orientations d'aménagement et de programmation définissent des principes d'aménagement qui s'imposent aux occupations et utilisations du sol dans un rapport de compatibilité.

Les orientations d'aménagement et de programmation des secteurs de zones urbaines ou de zones à urbaniser mentionnées au deuxième alinéa du R. 151-20 dont les conditions d'aménagement et d'équipement ne sont pas définies par des dispositions réglementaires garantissent la cohérence des projets d'aménagement et de construction avec le projet d'aménagement et de développement durables.

Elles portent au moins sur :

- La qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère ;
- La mixité fonctionnelle et sociale ;
- La qualité environnementale et la prévention des risques ;
- Les besoins en matière de stationnement ;
- La desserte par les transports en commun ;
- La desserte des terrains par les voies et réseaux.

Ces orientations d'aménagement et de programmation comportent un schéma d'aménagement qui précise les principales caractéristiques d'organisation spatiale du secteur.

La division du territoire en zones

Zones urbaines (U)

Peuvent être classés en zone urbaine les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

UA : bâti ancien patrimonial dense
UB : bâti contemporain ou discontinu
UE : vocation économique
+nc : assainissement non collectif

Zones à urbaniser (AU)

Peuvent être classées en zone à urbaniser les secteurs à caractère naturel destinés à être ouverts à l'urbanisation

0AU : zone mixte bloquée
0AUE : zone économique bloquée
1AU : zone mixte ouverte

Zones agricoles (A)

Peuvent être classés en zone agricole les secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

A : zone agricole constructible
Ap : zone agricole protégée
Apj : zone à vocation de jardins

Zones naturelles (N)

Peuvent être classés en zone naturelle les secteurs, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt (esthétique, historique ou écologique), soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

N : zone naturelle
NI : zone de loisirs (camping, PRL)
Np : zone naturelle protégée

Vélo à Assistance Electrique (VAE)

Le VAE (Vélo à Assistance Electrique) arrive : c'est un projet de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère. Les VAE seront bientôt disponibles à Sainte Croix.

Dès que communiquées par la Communauté de Communes, les informations sur les dates et modalités de mise à disposition seront disponibles sur le site internet de la commune «<http://moissac-vallee.fr/>»




communauté de communes
DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE

vélo À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

**LE TESTER,
c'est l'adopter !**

RÉSERVEZ* VOTRE VAE
4 semaines sur
www.cevennes-mont-lozere.fr



OÙ et QUAND le récupérer

- Saint-étienne-Vallée-Française / Vendredi matin
- Sainte-Croix-Vallée-Française / Vendredi matin
- Saint-Germain-de-Calberte / Vendredi
- Le Collet de Dèze / Mercredi matin
- Le Pont de Monvert / Lundi matin
- Vialas / Lundi matin

** Mise à disposition pour les administrés de la communauté de communes, avec une participation aux frais d'exploitation et une caution.*



La Région
Occitanie
Pyrénées-Méditerranée



LEADER



PETR
SUD LOZÈRE

France Services



FRANCE SERVICES - PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS.

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires ! Immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne... À moins de 30 minutes de chez vous, les agents de votre France services sont formés et disponibles pour vous accompagner dans vos démarches du quotidien.

France services, c'est avant tout un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.

Ainsi, pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agents peuvent s'appuyer sur leurs correspondants au sein du réseau de ces neuf partenaires nationaux mais aussi sur leurs partenaires locaux.

Des difficultés pour accéder aux services numériques ?

Création d'une adresse e-mail, impression ou scan d'un justificatif, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne... Les agents France services vous accompagnent également dans l'utilisation des outils informatiques et numériques du quotidien.

En complément des démarches administratives, la France services de la Vallée Française vous donne accès à des postes informatiques en libre-service.



France services de la Vallée Française

Contact : 07 85 97 22 62

Mail : franceservices.vf@cevennes-mont-lozere.fr

A la mairie de Saint Germain de Calberte

Lundi : 09h00 – 12h30

A la mairie de Saint Etienne Vallée Française

Mardi : 13h30 – 17h00

Jeudi : 08h30 – 12h30

Vendredi : 09h00 – 12h00

A la mairie de Sainte Croix Vallée Française

Mercredi : 08h30 -12h30 et 13h30 -16h30

Jeudi : 13h30 -17h00



Le saviez-vous ?



Avec FranceConnect, il vous suffit d'un seul identifiant et mot de passe pour toutes vos démarches. Plus besoin de créer de nouveau compte sur les sites administratifs, si vous disposez déjà d'un compte sur impots.gouv.fr, ameli.fr, msa.fr ou une identité numérique.

ACTUALITES DE LA COMMUNE

- **Vigilance incendies**
- **Haies mellifères**
- **Achat des temples par la commune août 2021**
- **Colis de Noël**
- **Cérémonie du 13 avril 2022 à la stèle 13 avril**
- **Journée du 8 mai 2022**
- **Présence de l'ANENA à Moissac du 23 au 25 mai 2022**
- **Exposition Anne Aïou 14 juillet – 15 août 2022**
- **Fête de Saint Roman 27-28 août 2022**



Vigilance incendies

Au jardin, pour votre sécurité

- ✓ Respectez l'arrêté préfectoral de votre département et notamment les consignes sur l'emploi du feu
- ✓ N'utilisez pas votre barbecue lors de journées ventées
- ✓ Ne laissez jamais le barbecue sans surveillance
- ✓ Veillez à l'extinction définitive des braises



2 principales règles :

- ✓ Veiller à une surveillance constante
- ✓ Respecter l'arrêté préfectoral de votre département !

Que dit le code ?

Les barbecues sont strictement interdits en forêt et dans les zones situées à moins de 200 mètres des forêts, maquis et garrigues.

Dans certains départements, des arrêtés préfectoraux réglementent l'usage des barbecues dans les zones bâties exposées. Ils précisent ou préconisent les installations conformes.

Sanctions

Les auteurs d'un incendie sont systématiquement recherchés et poursuivis.

Les auteurs par imprudence ou involontaires peuvent être tous aussi sanctionnés.

Passible d'une amende de 3 750 €

Des sanctions aggravées si les dégâts causés à des tiers sont importants.

FACE À UN DÉPART DE FEU, ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS

18 ou 112

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI PREVENTION INCENDIE FORET



Plus d'infos sur prevention-incendie-foret.com

Épicuriens, Grillez vos merguez, pas la forêt.

Maintenant, vous le saurez.

Vous qui aimez, au retour des beaux jours, profiter d'un barbecue dans votre jardin, sachez que ce moment convivial peut vite se transformer en désastre. Pour continuer à griller vos merguez en toute sérénité, lisez ce guide.

Une campagne réalisée avec le soutien de :



Au jardin, barbecue mobiles : attention aux risques !

On les aime pour leur praticité, leur accessibilité et leur esprit nomade. Cependant, les barbecues mobiles sont les plus répandus et représentent un sérieux danger s'ils ne sont pas maniés avec précaution.

En effet, ils sont souvent placés dans des endroits inappropriés (ex : sous un arbre) ou facilement renversés en raison de leur légèreté.

Retenez que la plupart des départements déconseillent ou interdisent les BBQ mobiles par vent fort ou période à risque sévère.

Quelques précautions

- ✓ Placer le barbecue sur une surface plane et incombustible (ex : terrasses, dalles, gravillons)
- ✓ Veiller à positionner le barbecue à ciel ouvert (ex : pas sous un arbre ni sous un abris de jardin)
- ✓ Conserver la bonne distance avec les habitations et les végétaux environnants
- ✓ Garder un point d'eau à proximité
- ✓ Utiliser des outils adaptés pour éviter les chutes de bûches ou les accidents corporels
- ✓ Ne pas jeter les cendres chaudes sur la végétation attenante

Et surtout, surveillez constamment !

Barbecues fixes : une alternative à privilégier.

Les barbecues fixes sont certes plus coûteux, mais quand on est un vrai professionnel de la grillade, mieux vaut s'orienter vers une solution durable et sécurisée. De plus, vous pourriez aussi l'utiliser toute l'année, même quand il pleut !

N'attendez plus, voici les quelques spécificités auxquelles votre prochain barbecue devra répondre :



..... Obligations
..... Avantages

Quelles sont les règles dans mon département ?

En France, les régions à risques sont aussi celles où l'on retrouve le plus d'amateurs de grillades ! Pour être sûr de griller seulement vos merguez et pas la forêt, voici les réglementations classées par département. À noter que dans les départements 07, 34 et 84, la réglementation pour les barbecues en forêt ne concerne pas les habitations et dépendances.

Les autres, lisez attentivement ceci :

	Atterrissement construction	Point d'eau	Surveillance constante	Pare-éclabouilles	Moyen d'alerte	En zone OUV	Sur parcelle bâtie	Surface de sol non inflammable > 1,5m
04	•							
05								
06	•	•	•					
11								
13	•							
2A	•	•	•					
2B								
30	•							
48	•	•	•					
66	•	•	•					
83	•							



Sanctions

Les auteurs d'un incendie sont systématiquement recherchés et poursuivis.

Les auteurs par imprudence ou involontaires peuvent aussi être sanctionnés.

Passible d'une amende de 3 750 €

Des sanctions aggravées si les dégâts causés à des tiers sont importants.

L'article 1383 du code civil précise que «chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence».

Que dit le code

forestier ?

Dans chaque département, des arrêtés préfectoraux réglementent leurs usages et fixent les différentes règles. Chaque jour en fonction du niveau de risque leurs usages peut être autorisé ou interdit. Ils précisent les dérogations possibles et les périodes avec restrictions.

FACE À UN DÉPART DE FEU,
ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS

18 ou 112



Ne raccrochez pas le premier



Éloignez les produits inflammables pour éviter la propagation du sinistre



Attaquez le feu avec des moyens à proximité (extincteur, point d'eau)



Attendre et guider les secours pour faciliter leur intervention

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI
PREVENTION INCENDIE FORET



Plus d'infos sur prevention-incendie-foret.com



Bricoleurs,
Il suffira d'une étincelle.

Maintenant, vous le saurez.

Vous qui aimez, dès le retour des beaux jours, vous adonner à vos travaux, sachez qu'il est interdit de brûler des déchets verts dans son jardin. L'usage d'engins ou de machines représente un risque important, dont la pratique est réglementée. Pour bricoler en toute sûreté, lisez ce guide.

Une campagne réalisée avec le soutien de :



Le brûlage de déchets végétaux

Détruire par le feu papier, végétaux ou autres déchets est une très mauvaise pratique, strictement réglementée.

Le brûlage de déchets végétaux issus de parcs et jardins privés est rigoureusement interdit par le règlement sanitaire départemental.

POUR LE RECOURS AU FEU

La seule dérogation porte sur l'incinération des produits du débroussaillage. Cette pratique est interdite en été. La mise en œuvre pour les particuliers comme pour les entreprises est soumise à des consignes départementales (horaires, périodes, modalités, etc.)

CONSIGNES

- ✓ Respecter les périodes et les horaires autorisés
- ✓ Préparer le rattissage préalable de la zone du foyer qui sera éloigné des arbres et brûler de petites quantités à la fois
- ✓ Ne pas laisser un feu sans surveillance et ne quittez pas le chantier sans un noyage complet

Tronçonneuses et débroussailleuses

Lors du remplissage du réservoir d'essence, les zones chaudes peuvent enflammer la machine. La chaîne ou la lame au contact des cailloux, peuvent produire des étincelles.

CONSIGNES

- ✓ Ne jamais poser la machine dans l'herbe
- ✓ Utiliser un entonnoir pour faire le plein d'essence
- ✓ Installer un pare étincelles sur le pot d'échappement
- ✓ Rester vigilant et toujours contrôler la zone déjà travaillée
- ✓ Avoir à proximité un moyen d'extinction adapté

Broyeurs, épareuses et tracteurs

Mal entretenues les parties moteur ou hydraulique peuvent s'encrasser avec de la poussière ou des débris inflammables. Des fils de fer enroulés dans le broyeur peuvent «chauffer à blanc».

CONSIGNES

- ✓ Entretien régulier
- ✓ Dépoussiérage au souffleur des parties chargées de débris
- ✓ Nettoyage des filtres à air
- ✓ Réparation toutes fuites d'huile ou de carburant

1 AVANT VOS TRAVAUX

1 Connaître et respecter la réglementation de votre département



2 Adapter vos travaux aux conditions météo et à la prévision du risque



3 Proscrire les travaux mécaniques les jours à hauts risques



4 Aménager vos horaires de travail en évitant les heures les plus chaudes



Les règles à retenir :

- Les fortes chaleurs et la force du vent augmentent le risque incendie.
- Les herbes sèches sont le premier vecteur du feu.
- En été, un départ de feu peut très rapidement produire un incendie hors de contrôle.

Obligations de débroussaillage

Pourquoi ?

• Pour se protéger du feu

Parce que l'intensité du feu diminue lorsqu'il arrive dans une zone débroussaillée :

- il sera maîtrisé plus facilement,
- les services de secours pourront intervenir plus rapidement avec un maximum de sécurité,
- les personnes et les biens seront mieux protégés.

Si toutefois le feu venait à attaquer la zone débroussaillée, il passera plus vite et les dégâts seront moindres.

• Pour protéger la forêt

Parce qu'un départ de feu accidentel sur votre propriété n'est pas à exclure, le débroussaillage ralentira sa propagation vers le massif forestier environnant, vous permettra de le circonscrite rapidement avec peu de moyens et, le cas échéant, facilitera l'intervention des secours.

• C'est une obligation pour le propriétaire ou son ayant droit (article 4 de l'arrêté préfectoral n° 02-2209).

Pourquoi débroussailler ?



pour se protéger du feu (risque subi)

Pourquoi débroussailler ?



pour protéger la forêt (risque induit)



Le débroussaillage :

- ralentit la progression du feu en le transformant en un simple feu courant ;
- diminue sa puissance donc les émissions de gaz et de chaleur, particulièrement dangereuses ;
- évite que les flammes n'atteignent directement les bâtiments exposés.

**En cas de départ de feu, ne pas paniquer,
appeler immédiatement les pompiers
au 18 (ou 112 par portable)
et préciser la commune et le lieu dit concernés.**

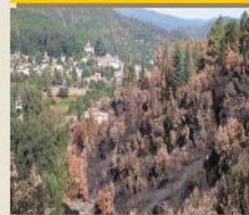


Où se renseigner ?

- à la **Mairie** de votre commune
- à la **Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) de la Lozère**
Service Environnement Forêt
Tél : 04 66 49 45 39
- au **Groupeement DFCI des sapeurs pompiers**
à Florac
Tél : 04 66 45 10 01
- sur le site de la préfecture de Mende
www.lozere.pref.gouv.fr



Débroussailler en Lozère



Où ?

Quand ?

Comment ?

Pourquoi ?



Un geste simple

pour une protection maximale

Haies mellifères

La municipalité dans le cadre d'un partenariat avec le parc national met en place une plantation de haie mellifère afin de rendre **notre territoire encore plus accueillant pour les pollinisateurs**.

Un chaînon essentiel de la biodiversité.



Les pollinisateurs sauvages sont un chaînon essentiel de la biodiversité. Ils contribuent à la pollinisation de la majorité des plantes à fleurs. Indispensables à une grande partie des cultures destinées à notre alimentation, ces animaux sont menacés de disparition, avec des conséquences potentiellement désastreuses. En effet, plus de 75 % des cultures alimentaires dépendent des pollinisateurs, en grande majorité des pollinisateurs sauvages qui maintiennent la biodiversité essentielle aux besoins agricoles. Outre les abeilles domestiques, on compte par exemple plus de **300 espèces d'abeilles sauvages**. À la suite des canicules, des transhumances en masse d'abeilles domestiques et des sécheresses successives, le nectar se fait rare, les pollinisateurs manquent de nourriture.

Des raisons multiples identifiées : de l'agriculture intensive au changement climatique.

Les abeilles et autres pollinisateurs, tels que les papillons, sont de plus en plus menacés par les activités humaines. Un déclin significatif est constaté en grande majorité chez ces pollinisateurs sauvages. Les raisons de cette menace sont surtout liées aux modifications de l'habitat, les changements d'affectation des sols, la pollution de l'air, l'agriculture intensive et l'utilisation de produits pesticides. De plus, le changement climatique prend de plus en plus d'ampleur sur la répartition des populations et impacte leur activité saisonnière.

Les haies présentent des avantages multiples.

Outre le fait d'augmenter les ressources en nectar et en pollen. Elles permettent entre autres de favoriser l'infiltration de l'eau, de réguler les épisodes extrêmes tels que les inondations et les sécheresses par un captage et une restitution lente de l'eau, d'apporter de l'ombre aux troupeaux, de lutter contre l'érosion des sols et de couper le vent. Par ailleurs débroussailler ronces, lierres et autres après la floraison amènent de la nourriture non négligeable pour les pollinisateurs.

Planter en complémentarité des ressources existantes.

Il est judicieux pour tout un chacun de planter des essences complémentaires aux ressources existantes en Cévennes. A la sortie de l'hiver les noisetiers, amandiers, saules marsaults, buissons ardents, mahonias, cornouillers et pêchers de vignes sont de précieux alliés. Ensuite, les arbres de Judée, les abricotiers et différents fruitiers nourrissent de leurs fleurs les pollinisateurs. Après la bruyère blanche, les alisiers, les troènes, les rosiers mellifères, le houx, l'aubépine, les glycines, les tilleuls précoces permettent d'attendre la floraison des châtaigneraies. Au mois de juillet, passiflores, tilleul de Hongrie amènent du nectar, le tilleul de Henry fleurit quant à lui en septembre, les vignes vierges (espèces fleurissant l'été) sont aussi utiles. A l'automne, solidages verge d'or, orangers du Mexique (qui fleurit aussi au printemps), arbousiers, viornes, ajoncs de le Gall aident nos pollinisateurs à affronter l'hiver.

Achat des temples par la commune

Le 4 août 2021 a eu lieu la signature de l'acte notarié d'achat par la commune pour un euro symbolique des temples de la Boissonnade et de Saint Roman. Une convention d'occupation a été signée par la mairie et le conseil presbytéral.

L'objectif de l'équipe municipale est de profiter de ces deux temples nouvellement acquis pour développer l'animation sociale, culturelle et artistique sur l'ensemble de la commune, en proposant notamment concerts, expositions, conférences, sur l'intégralité de l'année, tout en préservant l'activité culturelle.

Ainsi, cet été, auront lieu concerts et exposition au temple de la Boissonnade, en parallèle avec les cultes et un baptême.

Par ailleurs, le bureau de bienfaisance de Saint Roman derrière le temple accueillera la médiathèque municipale dont les travaux de construction vont débiter à l'automne.

La procédure de réservation des temples et salles communales est disponible sur le site internet de la commune.

Colis de Noël

Depuis bien longtemps, le repas du traditionnel de Noël réunit les moissacois et moissacoises de 70 ans et plus...et les élus !

Cette année à nouveau, impossible !

La Covid ne nous a pas empêché de préparer avec attention les colis. La plupart des colis ont été distribués à domicile et certains sont venus retirer leur colis en mairie.

Nouveauté cette année, des colis spécifiques ont été préparés pour les personnes se trouvant en maison de retraite.

Les réalisations des producteurs locaux ont pu ainsi être appréciées par tous.

En espérant un bon repas pour l'année 2023.

Cérémonie d'hommage à la résistance le 13 avril 2022 à la stèle

Une cérémonie d'hommage à Louis Veylet exécuté le 13 avril 1944 et aux maquis des Cévennes s'est déroulée le dimanche 10 avril à la stèle de St Roman de Tousque.

En présence de la conseillère départementale Michèle Manoa, de l'adjudant de Gendarmerie Grégory Le Fourn, d'Alain Magnanelli de l'ANACR, de la municipalité, lecture a été faite d'un discours sur le devoir de mémoire, résonnant particulièrement en ces temps de guerre en Europe.

Après la Marseillaise et le Chant du Partisan, Philippe Flayol a déposé une gerbe florale à la stèle commémorative.



Journée du 8 mai 2022

A l'occasion de la commémoration du 77 -ème anniversaire du 8 mai 1945, Philippe Flayol, maire de Moissac, a prononcé le discours de Mme la Ministre Geneviève Darrieussecq devant la population réunie.

Puis retour de la tradition post-covid oblige, la municipalité a offert l'apéritif et les habitants de Moissac ont partagé en toute convivialité un repas champêtre et ensoleillé.

Une réunion très attendue après les années covid !



Groupe ANENA à Moissac

Le Groupe ANENA (Association Nationale pour l'étude de la Neige et des Avalanches) était en séance de recyclage au Village de Gîtes en Cévennes à St Roman de Tousque du 23 au 25 mai 2022.

Une quinzaine de maitres chien, pompiers, pisteurs et secouristes ont participé à cette séance de recyclage des Formateurs de maitres chien d'avalanche encadrés par l'équipe de formation dirigée par le Directeur Mr Christophe ROULEAU.

Ces formateurs de sauveteurs de Zone Montagne ont choisi de se retrouver en Cévennes à mi-chemin de leurs montagnes d'origine Pyrénées, Alpes du Sud, Alpes du Nord.

Bon séjour à tous ces valeureux toutous et leur maître dans les Cévennes !



Exposition Anne Aiou

Exposition de Anne Aiou du 14 juillet au 15 août au Temple de la Boissonnade



ANNE AIOU

MOISSAC VALLEE FRANCAISE LOZERE CEVENNES
TEMPLE DE LA BOISSONNADE moissac-vallee.fr
DU 14 JUILLET AU 15 AOUT 2022 15H-19H
DESSINS anne-aiou.art 06 66 10 26 18

Fête de Saint Roman

De retour !

Après deux années blanches, cause sanitaire, St Roman retrouvera sa fête le 4eme week-end d'août.

C'est donc le samedi 27 août 2022 que le comité des fêtes sera heureux de vous retrouver en début d'après-midi pour un concours de boules en doublettes.

S'ensuivra une soirée dansante animée par un DJ.

Le lendemain, dimanche 28 août, la tournée des fougasses passera de maison en maison au sein du village.

Tout au long du week-end, bar et restauration rapide sur la place du village.

Le week-end précédent, le samedi 20 et dimanche 21 août, la tournée des fougasses se fera dans la vallée.

Le rendez-vous suivant sera donné le samedi 17 septembre pour une buvette sur la place du village lors du rallye des Camisards.

Ravis de vous retrouver et à très vite !

Le comité des fêtes

DATES A RETENIR



- **Ecole de Saint Roman** (événements ouverts aux habitants de la commune)
 - **Vernissage de l'exposition sur les insectes pollinisateurs 1^{er} juillet à 17h00** dans la cour du Château du Pomicou (buvette, crêpes et tombola)
 - **Fête de l'école mardi 5 juillet en fin d'après-midi** dans la cour de l'école (tirage de la tombola)
- **Les mercredis matin de juillet et août : Petit marché de Saint Roman 9h30 à 12h00** (le marché s'étoffe avec 7 stands en prévision)
- **Temple de la Boissonnade**
 - **Concert fédération école de musique 1^{er} juillet**
 - **Exposition Anne Aiou 14 juillet 15 août**
- **Fête de Saint Roman 27 et 28 août**
- **Accueil nouveaux arrivants : 11 août à 18h00**
- **Magnanerie de la Boissonnade : sculptures et collages juillet et août**

ETAT CIVIL

- Naissance : Tom Boglio - 20 septembre 2021
- Mariage : Anne-Lise Henry / Pascal Vallée - 4 septembre 2021
- Décès :
 - Marie Thérèse Affortit (née Ayrat) le 7 mars 2022
 - Hermine Armand le 1er avril 2022

POUR RESTER INFORME-E-S

Si vous souhaitez être informé(e) des évènements et des activités de la commune, vous pouvez vous inscrire en envoyant un mail à « mairie.moissac.v.f@wanadoo.fr »: vous recevrez ainsi régulièrement des informations par mail.

Idem, si vous souhaitez vous désabonner, vous pouvez envoyer un mail à « mairie.moissac.v.f@wanadoo.fr » avec STOP en objet de votre mail.

INFORMATIONS PRATIQUES

- SAMU: 15
- Police: 17
- Pompiers: 18
- Urgences médecins - dentistes (48): 0 810 604 608
- Cabinet Infirmières - Ste Croix V.F.: 04 48 88 97 27
- Maison de santé - St Etienne V.F.: 04 66 45 74 80
- Maison de santé - St Jean du Gard: 04 66 85 17 52
- France Services Vallée Française : 07 85 97 22 62